



PICARDIE NATURE

PLAN NATIONAL D'ACTIONS CHEVÊCHE D'ATHÉNA *ATHENE NOCTUA* DIAGNOSTIC RÉGIONAL POUR LA PICARDIE

> Décembre 2013 - POLE OBSERVATOIRE FAUNE



ETUDIER - AGIR - SENSIBILISER

Association régionale de protection de la Nature et de l'Environnement
membre de France Nature Environnement, agréée par les ministères de l'Ecologie et de l'Education Nationale
Picardie Nature - 1 Rue de Croÿ - BP70010 - F80097 Amiens cedex 3 - Tél. 03 62 72 22 50
contact@picardie-nature.org - www.picardie-nature.org
Association loi 1901 déclarée en préfecture le 04 mars 1970
Siret 381 785 120 00027 - APE 9104Z - Imprimé sur papier recyclé



- **Citations recommandées :**

Rapport entier :

DUQUEF Y. (2013). Plan national d'actions Chevêche d'Athéna *Athene noctua* : diagnostic régional pour la Picardie. Picardie-Nature. 55 p.

Cartographie : DAMIENS Nicolas (analyste-programmeur-SIG, Picardie Nature) et HERMANT Thomas (Chargé d'études scientifique, Picardie Nature).

Crédits photographiques :

- Couverture : MARTIN François (Jeunes Chevêches d'Athéna), HERMANT Thomas (Saule têtard), PERSYN Jacques (Chevêche adulte).

- Intérieur du rapport : COCHON Fabrice, DE LESTANVILLE Henry, DUQUEF Yann, HALLART Guénaël, LARTIQUE Sébastien, MARTIN François, RIGAUX Thierry.

Relecture : COMMECY Xavier (Coordinateur régional du réseau Avifaune de Picardie Nature), DE LESTANVILLE Henry (Membre du réseau avifaune de Picardie Nature), HERMANT Thomas (Chargé d'études scientifique, Picardie Nature), MAILLIER Sébastien (Chargé de mission scientifique, Picardie Nature).

Rapport réalisé grâce au soutien financier de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie.

Sommaire

Introduction	4
I. Présentation de la Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	6
I.1. Description de l'espèce.....	6
I.2. Biologie	7
I.3. Éléments d'écologie.....	8
II. Statut, répartition et évolution des populations.....	10
II.1. Statut de la Chevêche.....	10
II.2. Répartition.....	10
II.3. Evolution des populations.....	12
III. État des connaissances sur le plan national.....	13
III.1. Statut passé et actuel.....	13
III.2. Répartition, abondance et évolution des populations.....	14
III.3. Biologie et écologie.....	16
III.4. Plan national de restauration de la Chevêche.....	18
IV. État des connaissances en Picardie.....	21
IV.1. Etat des connaissances avant 1990.....	21
IV.2. Des recherches spécifiques et localisées à partir de 1991.....	22
IV.3. Une répartition et une estimation des effectifs qui s'affinent.....	28
IV.4. Les actions réalisées en 2013.....	30
IV.5. Bilan en 2013 et avenir de la Chevêche en Picardie.....	34
V. Quelles actions régionales pour la Chevêche d'Athéna?.....	39
V.1. Continuer les prospections et les suivis.....	39
V.2. Préserver les habitats favorables.....	40
V.3. Mise en place de nichoirs.....	42
V.4. Communication et sensibilisation.....	42
Remerciements.....	44
Éléments bibliographiques.....	45

Introduction

« Déesse aux yeux d'or » pour un grand nombre de naturalistes ou bien « Cahouan » (ou « Caoueïn ») pour une partie des habitants des villages picards, ce rapace nocturne mais aussi diurne, plus souvent dénommé Chouette chevêche ou Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), est depuis bien longtemps implanté en région Picardie.

À la lueur de ses yeux, à son air grave et réfléchi, la Chevêche fût dans la mythologie grecque l'emblème de Pallas Athénée, déesse de la science et de la sagesse. Plus récemment et dans certaines régions, elle était considérée avec les autres chouettes comme un messenger de mort et était parfois aussi qualifiée de « nuisible » car on pensait qu'elle consommait de nombreux poussins de poules, perdrix, faisans...

Si, dans le nord de la France, l'homme a favorisé la Chevêche au cours de l'histoire en défrichant les forêts au profit de cultures et de prairies, cela ne semble plus être le cas actuellement du fait de l'agriculture moderne qui transforme les paysages ou de l'abandon de secteurs anciennement pâturés qui ont alors tendance à se reboiser.

Avec les transformations des campagnes rurales et l'urbanisation qui s'est fortement développée depuis les années 1950, on considère que la Chevêche d'Athéna est en déclin en France et en Europe. C'est notamment pour cette raison qu'elle a été la seule espèce de rapace nocturne prise en compte dès 1996 dans le programme national pour la diversité biologique du Ministère de l'Environnement.

Suite aux engagements pris lors de la conférence de Rio de Janeiro, l'État français et le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ont signé, en juin 1992, la Convention-cadre sur la Diversité biologique qui a ensuite été ratifiée le 1^{er} juillet 1994 (loi n°94-477 du 10 juin 1994). On peut citer l'introduction au rapport de la France à la Convention sur la diversité biologique en mai 1998 : « La loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 a été une étape importante dans le domaine de la préservation de la diversité biologique. L'adhésion de la France à la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique complète de façon significative cette volonté de préservation ». C'est suite à un rapport établissant le programme d'action en faveur de la faune et de la flore (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 1996) que la Chevêche d'Athéna est considérée comme espèce prioritaire.

En Picardie, son statut de conservation reste assez mal connu malgré quelques recherches très localisées ces dernières années. De multiples arrachages de haies et de vieux arbres se sont produits depuis les années 1970 et l'utilisation de produits phytosanitaires s'est intensifiée depuis une quinzaine d'années. Cela nous incite à être inquiet quant à la survie de la Chevêche d'Athéna dans notre région.

C'est pourquoi, après avoir procédé à une présentation de la Chevêche d'Athéna, de sa répartition et de l'état des connaissances sur le territoire de la métropole française, nous nous attacherons à dresser un bilan des connaissances pour la Picardie en fonction des publications, des prospections anciennes et récentes, et des recherches intensives menées en 2013. Il nous apparaît très important d'esquisser une liste la plus exhaustive possible des actions à envisager en Picardie pour améliorer les connaissances, maintenir et aider les populations encore présentes et surtout sensibiliser un maximum de personnes et de communes afin de contribuer à une meilleure préservation des paysages favorables à la Chevêche d'Athéna afin qu'elle ne disparaisse pas de nos villages.

I. Présentation de la Chevêche d'Athéna *Athene noctua*

I.1. Description de l'espèce



Chevêche d'Athéna dans un saule têtard en vallée de l'Oise. (Photo F. Cochon)

La Chevêche d'Athéna, qui a pour nom latin *Athene noctua*, est un oiseau nocturne de la famille des Strigidés. Le nom d'espèce *noctua* (Scopoli, 1769) a pour origine son mode de vie nocturne. Elle est cependant la plus diurne de sa famille car les propriétés des cellules de sa rétine sont plus proches des oiseaux diurnes que de celles des nocturnes stricts comme l'Effraie des clochers ; c'est pourquoi elle est bien adaptée au crépuscule et à l'aube. Dans l'antiquité, les Grecs en ont fait le symbole de la déesse Athéna, fille de Zeus, déesse de la sagesse et de la science. Ses yeux de couleur jeune vif sont aussi lumineux que ceux de la déesse. On peut remarquer que les pièces actuelles d'un euro grec sont à l'effigie de la Chevêche d'Athéna.

Tantôt dénommée en France Chouette chevêche, Chouette des pommiers, Chouette aux yeux d'or ou Chevêche d'Athéna, ses origines sont à rechercher dans le Bassin méditerranéen depuis lequel elle aurait progressé vers le nord en colonisant les nouveaux secteurs défrichés ou mis en cultures par les agriculteurs.

Cette petite chouette (Little Owl en Angleterre ; Steinkauz en Allemagne ; Mochuelo comun en Espagne ; Civetta en Italie) mesure environ vingt centimètres, pèse entre 160 et 180 grammes et possède une envergure d'environ 60 cm. Elle est trapue avec une tête large et aplatie, une queue courte et un regard et des grands sourcils blancs qui lui donnent parfois un air sévère. Le plumage brun roux ponctué de taches blanc crème sur les ailes ne permet pas de différencier le mâle de la femelle, mais les mâles ont tendance à avoir la face plus claire et les femelles seraient légèrement plus grandes. La durée de vie maximale d'une Chevêche est d'environ 10 ans.

Le vol de la Chevêche est caractéristique : il est ondulé et se limite principalement à des trajets courts d'un perchoir à l'autre à faible hauteur (bien souvent entre un et trois mètres au-dessus du sol). La Chevêche se manifeste par un caractère énergique et fougueux notamment lorsqu'elle recherche des proies ou par une attitude très passive lors de phases de repos ou de bains de soleil.

I.2. Biologie

En ce qui concerne la période d'activité de prédilection de la Chevêche, on se rend compte que la Chevêche calque sensiblement les sorties de sa cavité sur l'heure du coucher du soleil jusqu'aux premières lueurs du jour, et cela est surtout valable de la fin de l'été au printemps suivant. Bien souvent, dès la sortie de la cavité, la Chevêche a pour habitude de chanter ou de crier à l'intention de ses congénères et de son ou sa partenaire. Le couple peut alors se rencontrer ou partir chacun de son côté pour chasser selon la période de l'année.

À partir de la fin du mois de février ou courant mars, les comportements changent et on remarque alors que le mâle et la femelle quittent leur cavité une ou deux heures plus tôt. Au cours du mois de mars-avril, les individus passent la quasi-totalité de leur temps hors du gîte. Au cours de la journée, on constate deux grandes périodes d'activité d'environ deux heures chacune, la première intervenant au crépuscule et la seconde à l'aube.

En ce qui concerne la maturité sexuelle, une étude allemande a démontré que 83 % des femelles se reproduisent l'année suivant leur naissance. Les accouplements ont lieu de février à mai avec une préférence pour les mois de mars et d'avril, période où les chants et les cris sont à leur paroxysme. Cependant, des observations d'accouplements dans le nord de la France ont été notées au cours des mois d'octobre à janvier (Etienne, 2012). Enfin, il semblerait que la Chevêche soit très fidèle à son partenaire et au domaine vital.

Au cours du mois d'avril, le couple visite plusieurs cavités et finit par en choisir une où les œufs seront pondus (en moyenne 3 à 4 œufs) vers la fin avril ou au début du mois de mai. Durant la période d'incubation, la femelle reste dans sa loge et le mâle se charge alors de ravitailler celle-ci en proies. En milieu naturel, la durée d'incubation est de 25 à 28 jours mais peut dépasser 30 jours si les conditions météorologiques ne sont pas idéales. Quant au succès de la reproduction, une étude sur 218 nichées indique une survie de 2,96 jeunes en moyenne. Un suivi en Grande-Bretagne sur 477 œufs précise que 56,4 % ont éclos et que 49 % des jeunes ont réussi à s'envoler (Géroudet, 2000).

En cas d'échec, les pontes de remplacement sont exceptionnelles en Europe. Durant les premiers jours, la femelle reste en permanence avec ses jeunes et c'est toujours le mâle qui subvient au nourrissage de ceux-ci et de sa partenaire. Quand les jeunes ont une quinzaine de jours, la femelle commence à aider le mâle pour la capture et

l'apport de proies. À partir de trois semaines, les jeunes Chevêches s'aventurent à l'entrée de la cavité et aux environs et en cas de besoin puisent dans la réserve de nourriture qui a été déposée par leurs parents. En cas de pénurie alimentaire, il peut arriver que l'individu le plus chétif se fasse manger par ses frères et sœurs. Quand les jeunes ont entre 30 et 40 jours et que, bien souvent, ils se trouvent aux environs de la cavité, les parents continuent de les nourrir mais consacrent désormais une partie de leur temps à surveiller les alentours au cas où un prédateur se manifesterait (corneille, chat, belette, fouine...). Ce n'est qu'à partir du 42^{ème} jour que les jeunes Chevêches sont capables de voler correctement.

À partir de 3 à 4 mois, la nouvelle génération de Chevêches peut se disperser pour coloniser de nouveaux secteurs ou repeupler les milieux désertés par d'autres adultes. De nombreuses études mettent en évidence que la distance moyenne de déplacement serait comprise entre 3 et 6 kilomètres avec quelques exceptions au-delà de 50 kilomètres.

Les jeunes émancipés doivent alors se débrouiller seuls pour chasser et assurer la reproduction de l'espèce. La Chevêche chasse essentiellement à l'affût depuis un perchoir assez bas et choisit de préférence une végétation plutôt rase afin de localiser les proies à vue. En Europe, son régime alimentaire est très éclectique, intégrant des reptiles, des amphibiens, des petits mammifères, plus de 80 espèces d'oiseaux et environ 380 invertébrés (dont 92 % d'insectes, essentiellement des coléoptères) (Etienne, 2012). Il semblerait que la Chevêche consomme davantage d'insectes en été alors que le prélèvement en micro-mammifères augmenterait en hiver tout comme celui des lombrics lors de périodes pluvieuses.

I.3. Éléments d'écologie

La Chevêche d'Athéna est un oiseau généralement sédentaire. Son territoire lui assure une réserve de nourriture, lui permet de se reproduire et il n'est pas rare qu'elle le défende vis à vis de ses congénères. La taille du territoire peut varier d'une région à l'autre mais, en moyenne, le rayon d'action des Chevêches avoisine les 450 m. Toutefois, son domaine d'activité varie tout au long de l'année. Il est plus grand en hiver et en automne qu'au printemps et en été, sans doute du fait de la raréfaction des ressources alimentaires à la mauvaise saison.

En Europe, la Chevêche évite les forêts compactes (domaine de la Chouette hulotte) et les zones trop urbanisées alors qu'elle préfère nettement les paysages entretenus par l'Homme tels que les allées d'arbres, les vergers, les haies, les parcs et les cimetières et éventuellement les lisières de bosquets ou de bois, ce qui correspond à des secteurs d'agriculture traditionnelle où elle trouve des parcelles de sol nu ou à végétation rase avec de nombreux perchoirs et refuges. Elle peut même s'installer à proximité des habitations voire au sein de bâtiments peu utilisés ou de ruines. Bien qu'elle utilise fréquemment des cavités au sein de vieux arbres, il arrive qu'elle choisisse également des terriers de lapins (ou de sousliks en Russie) au sein d'espaces de landes ou de steppes, des trous au niveau de blocs rocheux dans des

vallons arides ou de tas de pierres notamment dans les régions méditerranéennes (Géroudet, 2000).

En Suisse, 134 habitats différents ont été étudiés de 1977 à 1980 et cela a permis de mieux cerner les biotopes les plus caractéristiques de l'espèce dans ce pays (Julliard, 1984) mais aussi en Europe :

- ➔ On trouve notamment **le verger d'arbres à haute tige** (biotope typique de la Chevêche en Ajoie) avec des arbres bien souvent âgés et mal entretenus. Ces vergers ceinturés de nombreux piquets de clôtures sont pâturés (vaches, chevaux, moutons) ou fauchés.
- ➔ Autre habitat traditionnel de la campagne genevoise : **la haie de chênes ou de saules têtards** avec autour un paysage agricole orienté vers les céréales, les cultures maraîchères, les fourrages ou la vigne.
- ➔ Les Chevêches sont bien présentes dans **la plaine agricole dénudée** dans le Gürbetal car elles se sont installées dans des nichoirs prévus pour les Faucons crécerelles et qui sont fixés sur des maisonnettes (servant d'entrepôt) réparties aléatoirement au milieu de cultures intensives de céréales et de légumes avec très peu d'arbres et quelques prairies de fauche.
- ➔ Des secteurs en **friche** ou plutôt une association de petits vergers avec, à proximité, une végétation fourragère fauchée une fois par an.
- ➔ **La zone rurale parsemée de ruines** que l'on trouve au Tessin qui se caractérise par des pâturages et des cultures avec des îlots composés de bâtiments en pierre délabrés, des haies de grands chênes et quelques terrains où paissent des équidés ou des bovidés .

P. Julliard met en évidence des caractères communs entre ces biotopes qui s'avèrent indispensables à la survie de la Chevêche. Il évoque un élément dominant (bâtiments, vieux arbres avec cavités), un gîte diurne situé dans un endroit tranquille, des perchoirs facilement accessibles, des secteurs où la Chevêche peut voler au ras du sol et dépourvus de végétation haute (terrain de chasse) et enfin un biotope situé à moins de 600 m d'altitude où la couverture neigeuse ne subsiste pas plus de trois semaines.

L'habitat en mosaïque semble être celui qui convient le mieux à la Chevêche, lui assurant une alimentation variée. Selon la nature des cultures, elle déplace ses terrains de chasse en conséquence, ce qui lui confère une capacité d'adaptation assez surprenante. Le bocage traditionnel composé de parcelles de taille modeste entourées de haies avec un maillage de petits chemins ou de petites routes représente l'habitat par excellence de la Chevêche en de nombreuses régions d'Europe.

II. Statut, répartition et évolution des populations

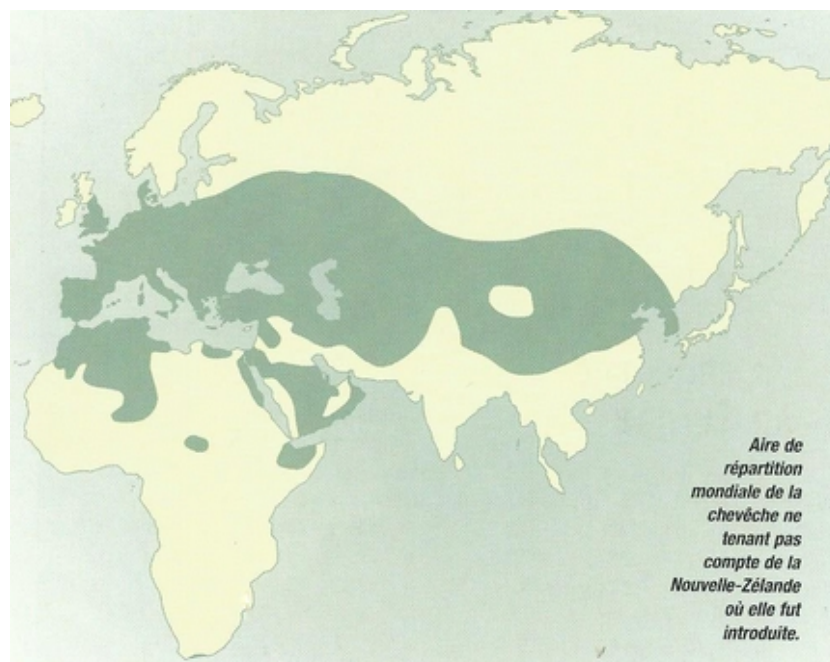
II.1. Statut de la Chevêche

Considérée comme « en déclin » en Europe, la Chevêche est classée dans la catégorie 3 des espèces européennes à statut de conservation défavorable. Au niveau international, elle figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, ce qui fait qu'elle est strictement protégée sur le territoire des pays ratificateurs dont la France fait partie depuis 1990 (J.O. du 28/08/90 et du 20/08/96). Cette espèce est également mentionnée à l'annexe II de la convention de Washington du 3 mars 1973 traitant du commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (J.O. du 17/09/79, dernière modification J.O. du 22/03/96), ce qui lui donne le statut d'espèce vulnérable dont le commerce est réglementé au niveau international.

En 1999, la Chevêche était considérée comme une espèce « en déclin » selon la liste rouge publiée par l'UICN (espèce dont les effectifs sont en fort déclin et supérieurs à 10000 couples). Mais la nouvelle liste rouge des espèces menacées au niveau français et mondial, publiée en décembre 2008, a reclassé la Chevêche dans la catégorie « préoccupation mineure », catégorie qui inclut les taxons largement répandus et abondants (<http://www.uicn.fr/>).

La difficulté à estimer correctement l'évolution récente des populations prive la Chevêche des critères qui lui permettraient de figurer dans les catégories d'espèces « vulnérables » ou tout au moins « quasi menacées ».

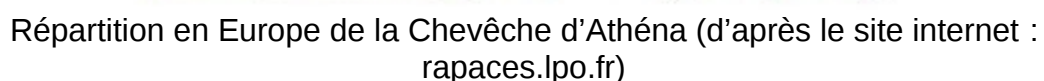
II.2. Répartition



Aire de répartition mondiale de la Chevêche d'Athéna (Genot & Lecomte, 2002)

Au sein de cette aire de répartition, l'espèce, qui compterait jusqu'à 13 sous-espèces selon les spécialistes, fréquente une grande variété d'habitats mais se montre plus fréquente dans les steppes et les zones désertiques du bassin méditerranéen. En Europe occidentale, les effectifs les plus importants seraient localisés dans la péninsule ibérique, en Italie, en Roumanie et en priorité dans les régions chaudes.

Par contre, on ne la trouve pas en Écosse, au nord de l'Estonie et de la Russie, dans les îles Baléares, les Canaries. Elle serait accidentelle en Crète, en Corse, à Malte, en Irlande et dans les pays scandinaves.



II.3. Evolution des populations

Pour Génot et Lecomte (2002), les effectifs en Europe ont décliné partout, même dans certains pays méditerranéens comme l'Espagne et la Grèce. Les populations seraient stables au Portugal, en Italie, en Albanie, en Croatie, en Roumanie et en Bulgarie. Quant à la Suisse, les recherches menées par Michel Julliard (1984) dans les années 1980 permettaient d'obtenir une estimation de 185 couples mais il n'en subsisterait plus que 70 actuellement (Etienne, 2012).

La dégradation inquiétante des milieux favorables pour la Chevêche dans plusieurs régions de Belgique a engendré une baisse significative de 1950 à 1970 (passage de 12000 à 4000 couples). Suite à la mise en œuvre de mesures de protection, une réhabilitation de l'habitat, un meilleur suivi et la pose de nombreux nichoirs, on peut dénombrer à l'heure actuelle environ 10000 couples. Cette situation n'est pas identique dans le pays voisin, le Luxembourg, malgré l'installation d'environ 600 nichoirs. En effet, il ne resterait qu'une vingtaine de couples au lieu des 3000 à 4000 dans les années 1960.

Malgré une baisse des effectifs aux Pays-Bas depuis 30 ans, il subsistait encore 5500 à 6500 couples dans les années 2000 (8000 à 12000 dans les années 1980). En Allemagne, les populations seraient quasiment identiques (autour de 7000) à celles des Pays-Bas mais les densités sont beaucoup plus faibles vu la superficie du territoire, ce qui explique pourquoi la Chevêche est classée parmi les espèces assez rares d'autant plus que ses effectifs ont fortement chuté depuis trente ans.

Comme nous l'avons déjà évoqué, la Chevêche n'existait pas naturellement sur les îles britanniques. Elle a été introduite à plusieurs reprises en Angleterre à partir de 1888 et c'est avec succès qu'elle a réussi à se reproduire et à coloniser de nouveau secteurs jusqu'au sud de l'Écosse (Géroutet, 2000). À partir des années 1960, des hivers très rigoureux ont entraîné une baisse des effectifs. Toutefois, ces derniers étaient compris entre 5800 et 11600 couples en 2004 (Etienne, 2012).

Pour les pays méridionaux comme l'Italie, l'Espagne ou le Portugal, le climat plus doux, des paysages très favorables et une architecture traditionnelle propice à la nidification font que l'espèce y est encore très commune. Malgré les difficultés rencontrées dans ces pays pour recenser de manière exhaustive les populations, des estimations assez vagues font état respectivement de 30000 à 50000 ; 20000 à 100000 et 50000 à 150000 couples pour la période 2000-2005 (Génot et Lecomte, 2002 ; Etienne 2012).

Pays	Nombre de couples (année de recensement)
Autriche	70-100 (2004)
Bulgarie	5000-8000 (2004)
Grèce	5000-15000 (2004)
Chypre	5000-15000 (2004)
Roumanie	40000-60000 (2004)
Hongrie	1500-2500 (2004)
Albanie	4000-8000 (2004)
Pologne	1000-2000 (2004)
Serbie et Monténégro	10000-15000 (2004)
Ukraine	15000-22000 (2004)
Tchéquie	200-400 (2004)
Slovaquie	800-1000 (2004)

Estimation des effectifs dans d'autres pays de l'Europe (Van Nieuwenhuyse, 2008 in Etienne, 2012)



Tendances d'évolution estimées des populations de Chevêches en Europe.
Source : Birdlife International (2004).

III. État des connaissances sur le plan national

III.1. Statut passé et actuel

Dès 1905, une convention de protection des oiseaux a été instaurée en France et permettait à la Chevêche de bénéficier d'un statut de protection. Auparavant classée parmi les espèces en fort déclin (liste rouge publiée en 1999), une nouvelle liste rouge des oiseaux réactualisée et publiée en décembre 2008 considère que la Chevêche fait partie des taxons largement répandus et abondants et qu'elle doit désormais être classée dans la catégorie « préoccupation mineure ».

Il faut rappeler que la Chevêche garde des effectifs importants en France notamment grâce aux actions réalisées par des passionnés qui œuvrent pour la protection de milieux favorables et la survie des jeunes et des adultes en posant des niochirs, en entretenant des arbres en têtards ou en replantant des fruitiers hautes-tiges.

Malgré tout, le statut de la Chevêche reste très fragile et ambigu. Parmi les cinq critères indispensables pour considérer l'espèce comme menacée (au moins « vulnérable »), l'un d'eux ne s'applique pas à cette espèce car la diminution des effectifs doit être supérieure ou égale à 30 % dans les dix dernières années, ce qui n'a pas été démontré avec certitude. Cependant, si l'on prenait en considération les

trente dernières années pendant lesquelles les effectifs ont sérieusement baissé, le statut de l'espèce pourrait être considéré comme « vulnérable ».

Selon les départements ou les régions, le statut actuel de la Chevêche est variable, comme en Rhône-Alpes, où celui-ci reste fragile et où la Chevêche est considérée comme vulnérable d'après la liste rouge de la faune vertébrée du département de l'Isère et de la région Rhône-Alpes. En Franche-Comté, la liste rouge régionale la mentionne parmi les espèces « en danger », et en Ile-de-France, elle figure parmi les espèces « déterminantes ZNIEFF ». Pour les Pays-de-la-Loire, le rapport de l'avifaune prioritaire considère la Chevêche comme « en déclin » et on trouve le même statut pour le Languedoc-Roussillon avec une population en régression sur l'ensemble de la région (exceptés les Pyrénées-Orientales où la situation serait stable). La Chevêche est notée comme vulnérable sur les listes rouges des régions Champagne-Ardenne (Masson & Nadal, 2010 ; Sordello, 2012) et Picardie alors que l'Atlas des oiseaux de Haute-Normandie lui confère un statut d'espèce assez rare (site internet : <http://haute-normandie.lpo.fr>).

III.2. Répartition, abondance et évolution des populations

On peut observer la Chevêche sur la quasi-totalité du territoire métropolitain, à l'exception des grands massifs forestiers et des zones de haute montagne, bien qu'elle arrive parfois à nicher à des altitudes avoisinant les 1000 mètres, comme sur le Causse Méjean (altitude de 1100 mètres), voire jusqu'à 1400 mètres en Aubrac (Génot & Lecomte, 2002 ; Mebs & Scherzinger, 2006).

Avec une répartition loin d'être homogène, des effectifs en régression depuis 1950 et un manque d'informations concernant les régions Aquitaine, Centre, Limousin, Midi-Pyrénées, Picardie et Poitou-Charentes, les populations de Chevêches ont été estimées entre 11000 et 35000 couples en 1998 soit environ 10 % de l'effectif nicheur européen. En raison de la rareté des évaluations régionales, les estimations précédentes pour la France donnaient entre 10000 et 100000 couples vers 1960-1970 et entre 5000 et 50000 selon l'Atlas des oiseaux



Répartition de la Chevêche d'Athéna en France de 1985 à 1989, d'après Yeatman-Berthelot & Jarry (1994).

nicheurs (1985-1989), qui considérait l'espèce en régression dans plusieurs départements ou régions (Nord-Pas-de-Calais, Somme, Champagne-Ardenne, Alsace, Jura, Bretagne, Sarthe, Orne, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Allier, Tarn, Puy-de-Dôme, Aquitaine, Charente [Yeatman-Berthelot & Jarry, 1994]).

Selon les régions, l'estimation du nombre de couples de Chevêches est plus ou moins fiable car des recensements récents ont été effectués dans différents secteurs. Ainsi en région PACA, on avançait le chiffre de 530 couples en 1998 (Génot et Lecomte, 1998), alors que les études menées de 2000 à 2010 ont permis de comptabiliser au moins 1336 couples pour la région (Etienne, 2012). Il en va de même pour les Pays de la Loire où au moins 1100 couples étaient dénombrés à la fin des années 1990, estimation améliorée en 2008 par des recensements plus récents qui situent la population de Chevêches entre 5300 et 7000 avec des bastions en Anjou et en Mayenne (Etienne, 2012).

Pour l'Île de France, 1500 couples se répartissaient sur différents secteurs de la région dans les années 1950 mais les modifications des paysages qui se sont succédées font que les populations de Chevêche ne dépasseraient plus les 400 couples à l'heure actuelle (Génot & Lecomte, 2002). On peut souligner le travail remarquable mené par l'association Athena78 dans le département des Yvelines depuis 15 ans, avec la conservation et la gestion de vieux saules têtards, la pose de nichoirs, et l'instauration de nombreux suivis. Grâce à cela, la population de Chevêches dans ce département est en augmentation d'au moins 80 % depuis ces dix dernières années (Robert, 2013).

Dans la région voisine, la Normandie, Génot & Lecomte (2002) citaient au moins 130 couples, chiffre revu à la hausse récemment avec la réactualisation de l'Atlas des oiseaux nicheurs qui avance une population de 1500 couples minimum.

Un bilan des connaissances a été réalisé en 2010 pour la Bourgogne (Détroit *et al.*, 2010). Il permet de constater que la Chevêche est présente en fortes densités sur les parties sud et est de la région. La majeure partie des sites connus sont localisés en Saône-et-Loire et en Côte d'Or alors que dans le Nièvre et dans l'Yonne, l'espèce semble moins abondante et plus localisée bien qu'il faille tenir compte du fait que la Chevêche n'est pas connue sur certains secteurs a priori favorables, probablement en raison d'un manque d'observateurs. Le bilan montre qu'une régression s'est produite entre 1980 et 1990 et que les densités se sont affaiblies, notamment en Bresse, avec la dégradation du bocage et la disparition des vieux saules.

Pour les régions septentrionales comme le Nord-Pas-de-Calais, les populations de Chevêche étaient importantes entre 1900 et 1950 et, malgré une baisse des effectifs, il semblerait qu'elle résiste bien dans les secteurs de bocage avec des saules têtards et des pommiers. En 1985, environ 2400 couples sont encore répartis dans la région mais la population décline ensuite puisqu'en 1995 les estimations ne dépassent pas les 1800 couples. Par rapport à la population recensée en 1976, il y aurait eu une

diminution d'au moins 30 % (Tombal, 1996). Les suivis réalisés par Ancelet à vingt ans d'intervalle en bordure de la plaine de la Scarpe (Nord) démontrent que la population de Chevêche dans ce secteur a chuté de 17,3 % de 1992 à 2012 (46 mâles chanteurs contactés en 1992 pour 38 en 2012), mais l'auteur de cette étude indique qu'il faut poursuivre les recensements pour confirmer ou non cette évolution (Ancelet, 2013). En Champagne-Ardenne, la Chevêche ne serait pas très répandue, comme le suggère une étude publiée en 2004 indiquant seulement 30 à 50 couples pour le département de la Marne (Geoffroy, 2004) alors que la Haute-Marne serait un bastion régional pour l'espèce avec plusieurs dizaines de couples recensés (<http://champagne-ardenne.lpo.fr>).

Pour d'autres régions comme la Bretagne, les recensements ne sont pas exhaustifs et ne permettent pas d'estimer correctement les populations de Chevêches. Ainsi, la soixantaine de couples indiquée dans le tableau correspond en partie au secteur étudié dans le nord-Finistère où les effectifs ont légèrement chuté à la fin des années 1990 en raison des printemps pluvieux qui se sont succédés et de l'impact de la circulation routière (Clec'h, 2001a).

Région	Nombre de couples	Période de l'estimation
Alsace	200-300	1987-1998
Aquitaine	100	1987-1998
Auvergne	1900-3100	1987-1998
Bourgogne	500-2000	1987-1998
Bretagne	60	1987-1998
Centre	100	1987-1998
Champagne-Ardenne	150	1987-1998
Franche-Comté	300	1987-1998
Ile-de-France	300-400	1987-1998
Languedoc-Roussillon	1630	1987-1998
Limousin	200	1987-1998
Lorraine	300	1987-1998
Midi-Pyrénées	350	1987-1998
Nord-Pas-de-Calais	1800-2400	1987-1998
Normandie	1500	2005-2010
Pays-de-la-Loire	5300-7000	2005-2010
Picardie	500	2005-2010
Poitou-Charentes	200	1987-1998
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	1300-1500	2005-2010
Rhône-Alpes	800-1200	2005-2010

Les effectifs de Chevêche d'Athéna par région en France (Génot & Lecomte, 2002 ; Etienne 2012)

Quoiqu'il en soit, il semble que la Chevêche reste commune dans une partie du Midi et du Centre-Ouest mais se raréfie en Champagne-Ardenne, dans une partie de l'Ouest, du Nord et du Centre ainsi qu'en Alsace et dans le Jura (Géroudet, 2000).

III.3. Biologie et écologie

En France, la biologie de l'espèce ne diffère guère de ce qui a été évoqué précédemment au niveau international, excepté au niveau de la moyenne d'œufs

pondus, qui est plus importante dans les pays de l'est et du pourtour méditerranéen. En France, la moyenne se situe autour de 3,5 œufs par nid.

On peut aussi fournir quelques précisions au niveau de la taille du domaine vital. Celui-ci peut varier sensiblement au cours de l'année (Génot & Lecomte, 2002) comme le démontre une étude dans la basse vallée du Rhin où la taille des territoires se situait entre 1,6 ha et 17,5 ha selon les périodes de l'année (Mebs & Scherzinger, 2006). En période hivernale, la taille des domaines vitaux augmente car les Chevêches doivent explorer plus d'espaces pour trouver une nourriture suffisante.

On peut souligner que son alimentation est variable en fonction des régions ou des variations climatiques. Ainsi, en Camargue, l'examen des pelotes révèle qu'elles se composent à 60 % de coléoptères (Géroudet, 2000). Dans les Vosges du Nord, l'analyse de 12 fonds de nids et de 1692 pelotes a révélé une grande « diversité des proies avec 111 espèces différentes, du cloporte au surmulot » (Génot, 2001). Il arrive aussi que le choix se porte vers des cadavres d'oiseaux, des mollusques, des fruits disponibles aux environs (cerises, gui...). La Chevêche capture même des écrevisses dans le marais de Brouage en Charente-Maritime (Etienne, 2012).

Dans bien des régions, les Chevêches nichent dans des trous d'arbres. Mais elles peuvent tout aussi bien utiliser une cavité dans un bâtiment et même un nichoir. Parmi les habitats occupés par la Chevêche sur l'ensemble du territoire français, voici les quatre principaux :

A. Les vergers traditionnels

Le verger traditionnel, composé bien souvent de pommiers en hautes-tiges et qui est soit pâturé soit fauché, constitue dans plusieurs régions le milieu de prédilection de la Chevêche. Bien qu'il ait connu une forte régression depuis les années 1970, il reste bien implanté en Alsace, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté et Normandie. La Chevêche préfère les vergers avec une densité limitée d'arbres fruitiers comprenant au moins quelques individus âgés, c'est-à-dire de plus de 50 ans et présentant des cavités. Dans les régions méridionales, les petites plantations d'oliviers âgés pourraient être considérées comme des vergers traditionnels où la Chevêche est nicheuse.

B. Bocage et prairies à arbres têtards

Les prairies à arbres têtards (saules, frênes, charmes...) sont souvent choisies par la Chevêche en raison de l'abondance de cavités indispensables pour la nidification et du milieu environnant qui reste bien ouvert. Les prairies relativement humides bordées de saules têtards se maintiennent dans plusieurs vallées alluviales et sont parfois des reliquats d'anciens bocages. Les saules têtards étaient autrefois régulièrement taillés pour procurer du bois de chauffage. Les tailles répétitives contribuaient à la formation des cavités et à une bonne résistance de l'arbre notamment lors de tempêtes.

C. La ceinture verte en périphérie de village

En périphérie de nombreux villages, on trouve une mosaïque de milieux différents avec des pâtures, des prairies, des vergers, des jardins, des petites parcelles

cultivées, des friches, qui peut très bien convenir à la Chevêche dans la mesure où elle trouve des cavités au niveau d'arbres âgés, de vieux bâtiments, de zones de stockages... La mosaïque de milieux et la diversité des activités (petit élevage, jardin d'agrément, petites cultures...) contribuent à la diversité biologique de ces ceintures péri-villageoises et procurent une alimentation abondante et variée à la Chevêche.

D. Les milieux steppiques

C'est dans le massif central, principalement dans les Cévennes (Causses Méjean, Noir et Sauveterre), que l'on rencontre des milieux très accidentés (avec des gorges, des terrasses et des zones plus ou moins sèches et arides) qui s'apparentent plutôt à des milieux steppiques et qui correspondent aux milieux originels de la Chevêche.

E. Autres aspects de l'écologie de la Chevêche

Pour différents auteurs, les paysages de bocage représentent le milieu agricole optimal pour la Chevêche (Génot *et al.*, 2002 ; Mebs & Scherzinger, 2006 ; Yaetman-Berthelot & Jarry, 1994) car ceux-ci lui procurent une alimentation riche et variée (milieux pâturés riches en proies) et lui offrent des milieux pour la nidification (vieux murets, haies avec des arbres âgés, remises, dépendances...). Quand le bocage est trop dense, cela ne serait pas favorable à la Chevêche car cet aspect du paysage se rapprocherait du milieu forestier, comporterait davantage de prédateurs et ne correspondrait plus au type de paysage réellement semi-ouvert qu'affectionne la Chevêche.

Il arrive aussi que l'on puisse observer la Chevêche dans des milieux différents voire atypiques comme des parcs périurbains, des falaises, des carrières ou des berges de rivières (Sordello, 2012). La Chevêche peut aussi s'installer dans le vignoble si des cabanes ou des remises lui permettent de nicher comme c'est le cas pour 6 communes de la Marne (Geoffroy, 2004).

La Chevêche se caractérise donc par une forte capacité d'adaptation à des matrices paysagères très variables ainsi qu'à des conditions climatiques bien différentes selon les régions, pourvu qu'une mosaïque de milieux variés, même de petite surface, soit préservée. Cela lui assure de quoi s'alimenter et plusieurs possibilités pour la nidification.

III.4. Plan national de restauration de la Chevêche

Dans un rapport pour des actions en faveur de la faune et de la flore réalisé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement en 1996, la Chevêche a été retenue comme espèce prioritaire (Ministère de l'environnement, 1996). Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a financé ensuite une étude (réalisée par le Parc naturel régional des Vosges du Nord) qui avait pour objectif de dresser un bilan le plus exhaustif possible, et sur l'ensemble du territoire, des actions à réaliser pour une meilleure connaissance de la Chevêche d'Athéna et également pour assurer la conservation de l'espèce. Le plan de restauration, qui a été publié en 2001, a permis de réaliser une synthèse des publications, des différentes études et de prendre connaissance d'une partie des actions réalisées pour la préservation de la Chevêche sur le territoire français. Ce

plan proposait des orientations stratégiques pour la conservation des populations de Chevêches et indiquait les modalités d'application du plan dont la durée couvrait une période de 7 ans (2000-2006).

Il était prévu au terme de la période de 7 ans d'effectuer un bilan des actions réalisées et de proposer un nouveau plan de restauration avec une durée déterminée. La mise en œuvre de ce plan devait permettre aux populations de conserver des effectifs stables en évitant leur fragmentation et d'agir pour la conservation des habitats, des ressources alimentaires et des sites de nidification.

Bien que validé en 2001, la plan national de restauration n'a jamais été mis en œuvre de manière officielle, ce qui explique l'absence de comité de pilotage, de bilan annuel et de coordination des différentes actions pour préserver la Chevêche. Malgré cela, un bilan a été élaboré et publié en 2010 à la demande du ministère qui souhaitait connaître les actions réalisées depuis 2000 et les mesures à mettre en place sur le territoire métropolitain (Masson & Nadal, 2010).

Le bilan rend hommage au réseau associatif qui s'est mobilisé avec de nombreux bénévoles et qui a réalisé de multiples actions vitales pour la survie de la Chevêche. D'après ce bilan, la plupart des actions favorables à la Chevêche a été réalisé soit indirectement, soit sans référence au plan d'action Chevêche.

Le bilan du plan de restauration met en évidence les aspects suivants :

A. Des études et des actions sur l'habitat, dont voici quelques exemples :

- ➔ Notamment dans le Parc naturel régional (PNR) des Boucles de la Seine-Normande où 1700 arbres têtards sont entretenus grâce à un soutien de la DREAL entre 2000 et 2008 et environ 2000 arbres furent plantés chaque année pendant 6 ans. De plus, un programme de sauvegarde des vergers a été instauré suite à la tempête de 1999.
- ➔ En 2003, le PNR Normandie-Maine et la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) ont été sollicités par le Groupe Ornithologique des Avalloirs en Mayenne pour sauvegarder un site de nidification de la Chevêche car une pâture de 8 ha avec des chênes têtards était mise en vente avec le risque qu'elle soit transformée en champ de maïs. Leur action a permis de préempter pour ensuite confier la parcelle à un agriculteur s'engageant à y pratiquer l'élevage et cela a préservé ce milieu occupé par la Chevêche.
- ➔ L'appui technique du PNR Scarpe-Escaut a permis de créer, sur des terrains communaux qui étaient en friche, 5 vergers communaux haute-tige.
- ➔ Au niveau du PNR du Perche, un projet de cidre AOC pour améliorer la valorisation du cidre afin de pérenniser les vergers hautes-tiges et favoriser des replantations a vu le jour.
- ➔ Dans différents Parcs naturels régionaux, les Mesures AgroEnvironnementales territorialisées (MAEt) ont permis de maintenir de nombreux habitats favorables à la Chevêche.

B. Le suivi des populations :

- ➔ Bien que non prévus par le plan de restauration (excepté pour les Parcs naturels régionaux [observatoire Inter-parcs]), des suivis réguliers des populations de Chevêches ont été assurés, bien souvent sans moyens financiers et par des bénévoles, dans plusieurs régions. Depuis 2003, ces bilans locaux font l'objet d'une synthèse nationale. Un manque d'harmonisation ne permet pas d'exploiter correctement les chiffres annuels car, selon les départements, il s'agit d'un suivi de la reproduction ou d'un recensement des mâles chanteurs. Cependant, on constate une généralisation de la technique de la repasse et de la bande son qui sont majoritairement utilisées.
- ➔ Les suivis de l'observatoire inter-parcs (créé en 1989) permettent le constat suivant :
 - 1- Près de 450 mâles chanteurs dans les 10 parcs
 - 2- Disparition de la Chevêche dans le Domfrontais (Normandie)
 - 3- Stabilisation des effectifs dans le Livradois-Forez, dans le Haut-Languedoc et dans le secteur de la Montagne de Reims
 - 4- Diminution des effectifs qui se confirme dans les Cévennes et en Normandie-Maine
 - 5- Augmentation moyenne en Scarpe-Escaut, dans le Lubéron et un redressement des effectifs qui se confirme dans les Vosges du Nord

C. La Pose de nichoirs, baguage et suivi de mortalité

- ➔ L'aspect « nichoirs » ne figurait pas dans le Plan national de restauration mais comme il correspond aux actions qui se sont développées depuis les années 1990, il paraissait normal d'expliquer les raisons de ce choix et de mentionner les multiples opérations de pose de nichoirs. Le bilan indique des chiffres précis pour 5 régions et 17 départements. On citera l'action menée dans le Parc national des Cévennes où des nichoirs ont été installés et des clapas (monticules de pierres) restaurés sur les secteurs favorables du Causse Méjean où l'espèce se raréfie.
- ➔ D'autres aspects comme le baguage et le suivi de mortalité sont pris en compte. Un exemple existe dans les Yvelines où 309 Chevêches ont été baguées entre 2007 et 2008 et depuis 2008, des contrôles hivernaux sont instaurés pour mieux connaître la dynamique des populations.

D. Animation de réseaux et sensibilisation :

- ➔ Il faut noter que des associations animent de nombreux groupes locaux, départementaux et régionaux pour la protection de la Chevêche sur l'ensemble du territoire. Depuis 1996, le réseau Chevêche possède son bulletin de liaison avec 4 numéros par an : Chevêche info.
- ➔ Parmi les nombreuses animations, on citera la Nuit de la chouette qui a lieu tous les 2 ans et qui est coordonnée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France.

- En terme de sensibilisation, de multiples brochures sont disponibles et diffusées par les associations.

Le bilan du Plan national d'actions pour la Chevêche d'Athéna met en évidence la nécessité d'élaborer de nombreux projets sur l'ensemble du territoire pour la survie de l'espèce et montre qu'il existe une importante mobilisation à l'échelle nationale mais que celle-ci est surtout l'œuvre de bénévoles avec peu de moyens. La poursuite et la multiplication des actions menées en faveur de la Chevêche pourraient bénéficier à d'autres espèces dont les exigences écologiques requièrent le maintien des biotopes favorables à la Chevêche.

IV. État des connaissances en Picardie

IV.1. État des connaissances avant 1990

La Chevêche était considérée comme commune au XIX^{ème} siècle dans la Picardie maritime et un officier anglais signalait en 1916 qu'on la rencontrait fréquemment dans le nord de la Somme. De 1970 à 1990, les comptes-rendus des observations ornithologiques régionales ne mentionnent pas souvent la Chevêche qui était considérée comme une espèce rare, particulièrement dans la Somme.

Pour l'année 1977, le bilan annuel des observations dans la Somme cite quand même 11 communes où la Chevêche a été vue ou entendue (Amiens [Longpré], Andechy, Corbie, La Chaussée-Tirancourt, Daours, Le Hamel, Rue, Sailly-le-Sec, Saint-Quentin-en-Tourmont, Saint-Valéry-sur-Somme, Vaux-sur-Somme) (Dupuich *et al.*, 1978).

En 1978, on trouve seulement deux mentions dans la synthèse annuelle du département de l'Aisne : un nid avec 3 œufs dans un vieux pommier le 21 mai à Aulnoy-sous-Laon (02) et un individu le 16 novembre entre Landouzy-la-Ville et Hirson. La synthèse de la même année pour la Somme signale 9 communes où la Chevêche a été observée (Grivesnes, Le Hamel, Nampty, Rue, Saleux, Saint-Gratien, Saveuse, Saint-Quentin-en-Tourmont et Saint-Valéry-sur-Somme (Dupuich *et al.*, 1979).

L'espèce est citée dans 9 communes de la Somme en 1979 : Airaines, Cerisy-Gailly, Quend, Le Crotoy, Rue, Sains-en-Amiénois, Saint-Gratien, Saint-Quentin-en-Tourmont et Saveuse (Commecy & Triplet, 1980).

Entre 1980 et 1990, les données ne sont guère abondantes avec un seul site où l'espèce est recensée en 1980, quatorze en 1981 (dont Cessières, Étréaupont, Clairfontaine et Erloy dans l'Aisne [Dupuich, 1984]), deux en 1985 (dont un chanteur à Fagny le 17 juillet), six en 1986 et sept en 1987. Des efforts de prospection dans l'Oise en 1988 ont permis de contacter 15 individus dans 15 localités alors que l'on

ne trouve aucune observation dans l'Aisne et quatre dans la Somme (Fossemanant, Neuville-les-Loeuilly et deux communes du littoral) (Commecy *et al.*, 1990).

À la fin des années 1980, il semblerait que l'on prenne conscience du manque de connaissances concernant la Chevêche et de la nécessité d'engager des prospections complémentaires au moins dans des secteurs ciblés et avec une méthodologie bien établie.

IV.2. Des recherches spécifiques et localisées à partir de 1991

A. Le Nord-Amiénois en 1991

Jeff et Peter Moronvalle initient les premières recherches avec la méthode de la repasse dans les 24 communes du canton de Villers-Bocage (Nord-Amiénois) au printemps 1991, ce qui leur a permis de repérer 14 mâles chanteurs au cours de leurs 12 sorties (88 points d'écoute) à proximité de vergers et pâtures limitrophes aux zones bâties. Ils mettent en évidence que les zones favorables à la Chevêche dans ce secteur correspondent à des pâtures entourées de haies et parsemées de grands arbres et que l'étendue moyenne de la surface pâturée où l'espèce est présente se situe autour de 30 ha. (Moronvalle & Moronvalle, 1992).

B. Des prospections dédiées à la Chevêche en Thiérache dans les années 1990

La méthode de la repasse a été utilisée en mars 1992 par Laurent Larzillière dans 12 communes de Thiérache (voir carte et résultats ci-après) afin de recenser les mâles chanteurs de ce secteur qui n'avaient pas encore bénéficié de prospections systématiques (suite à ces recherches, la question de l'installation de nichoirs s'était posée (Larzillière, 1993)).



Carte de la zone prospectée en Thiérache (02), selon L. Larzillière (1993).

Soirées (entre 20h30 et 3h du matin)	Nb d'heures de nuits	Nb de km environ en voiture	Nb de points de repassé	Nb de mâles chanteurs	Nb de couples suivis	Nb de jeunes à l'envol
23	55	800	215	11	3	8

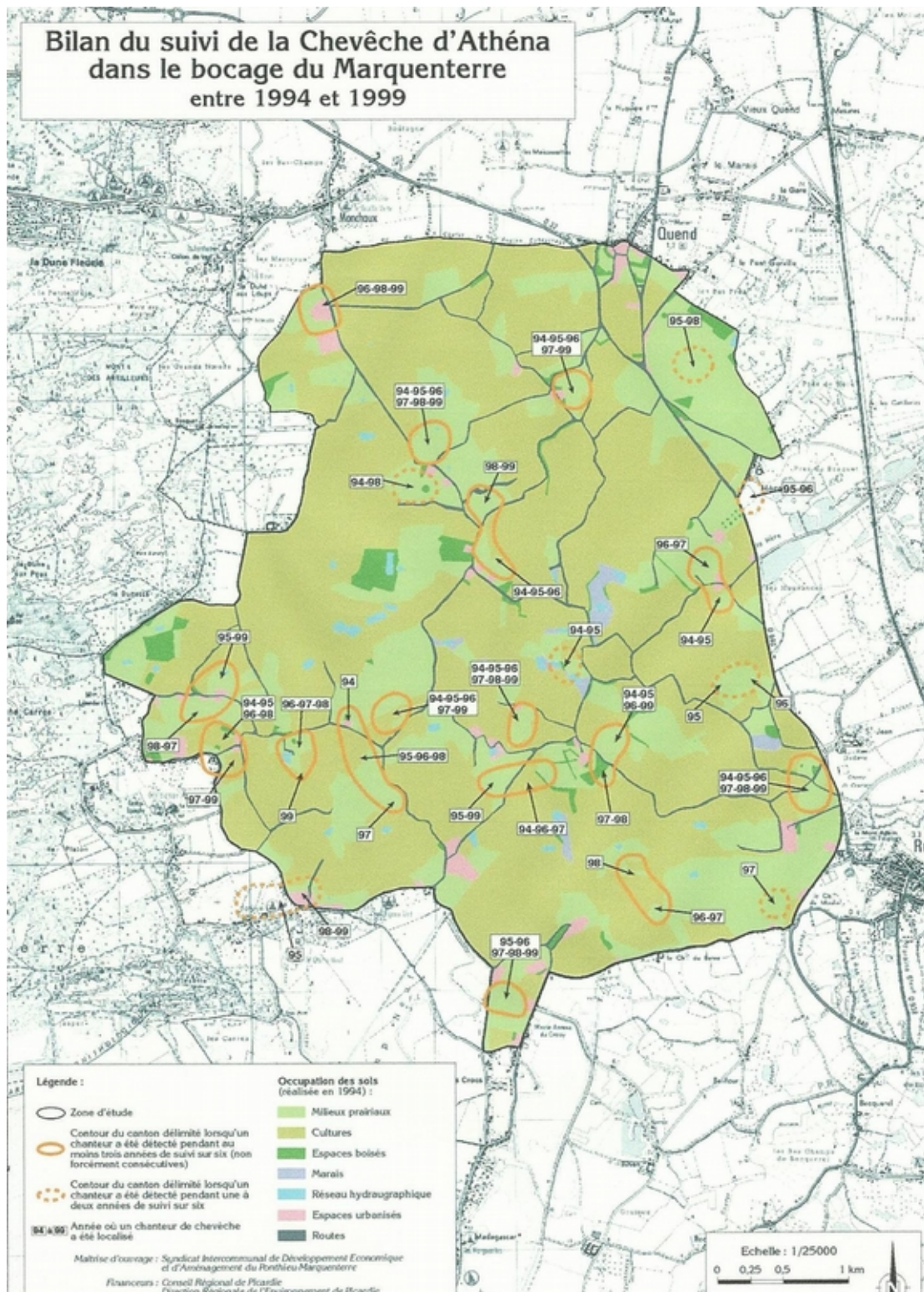
Quelques années plus tard, une suite est donnée à ces premières prospections ciblées avec un petit groupe de naturalistes. De 1991 à 2001, c'est une bonne partie de la Thiérache qui est sillonnée ainsi que d'autres secteurs du département de l'Aisne. Litoux en 2002 considérait la Thiérache comme un bastion pour la Chevêche en Picardie puisque 139 couples différents avaient été repérés en 10 ans. Il estimait que les populations de Chevêches pouvaient avoisiner les 300 à 400 couples en Thiérache malgré une régression indéniable (Litoux, 2002).

C. Le littoral picard

Entre 1994 et 1999, une opération pour promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement au niveau des prairies naturelles humides a été instaurée en plaine maritime picarde. Une étude d'accompagnement avec notamment un suivi d'indicateurs biologiques devait permettre de réaliser un état initial du patrimoine naturel et de vérifier son efficacité en faveur de l'environnement.

Parmi les espèces bio-indicatrices, la Chevêche d'Athéna a été choisie et a ainsi bénéficié d'un programme de recherche durant cinq ans. Quatre secteurs bocagers ont été sélectionnés et étudiés en 1994 avec pour objectif de quantifier la population de Chevêches. Le résultat oscille entre 27 et 37 mâles chanteurs (12 à 14 pour le bocage du Marquenterre ; 5 à 7 pour celui de Favière-Ponthoile ; 3 à 5 pour celui de Boismont-Saigneville et 7 à 11 pour celui de Lanchères).

De 1995 à 1999, seul le bocage du Marquenterre a fait l'objet d'un suivi comparatif qui montre que le nombre de chanteurs est resté relativement stable. Une cartographie met en évidence les cantons réguliers (voir carte ci-après). Au lieu-dit « Foraine de Hêtre », un mâle chanteur de Chevêche a été noté de 1994 à 1997 mais ensuite les prospections se sont révélées négatives, probablement en raison d'un déplacement de l'individu. L'explication pourrait résider dans le fait que des modifications de la structure du paysage se sont produites (retournement de prairies et aménagement d'une carrière d'extraction de galets). Pendant la durée du suivi, les observateurs ont constaté que quasiment toutes les prairies entourées de haies et comprenant de vieux saules taillés en têtard avec des cavités étaient occupées par des mâles chanteurs (Flipo, 2003).



Localisation des Chevêches dans le bocage du Marquenterre (1994-1999), d'après Flipo (2003)

D. Des recherches complémentaires en 1994 et 1995

Estimant que la répartition de la Chevêche dans la Somme demeurerait lacunaire, Moronvalle se chargea, au printemps 1994, de rechercher la « Chouette aux yeux d'or » dans le secteur de la confluence de l'Avre et de la Noye. 33 points de repasse répartis sur 28,5 km² furent effectués sur un total de 11 communes. Exceptée la commune de Rouvrel, située sur le plateau, où 4 mâles chanteurs furent entendus au niveau de vergers, les autres communes localisées dans la vallée ne semblaient pas héberger de population de Chevêche, malgré la présence de milieux favorables (Moronvalle, 1994).

18 communes picardes situées entre Aumale (76), Grandvilliers (60) et Poix-de-Picardie (80) ont bénéficié de points d'écoute en 1994 et 1995. Parmi celles-ci, trois villages de l'Oise (Escles-St-Pierre, Fouilloy et Romescamps) avaient été choisis en 1994 car ils possédaient encore de belles superficies de vergers hautes-tiges. Sur ces trois communes, 16 mâles chanteurs de Chevêche ont pu être localisés assez précisément le 28 mars alors qu'aucun mâle n'a répondu à la repasse le 11 avril de la même année. En 1995, des recherches complémentaires dans d'autres communes du secteur évoqué ci-dessus aboutirent à comptabiliser 14 mâles chanteurs sur 5 communes différentes. Dans ce secteur étudié, les mâles chanteurs étaient majoritairement cantonnés au niveau de vieux vergers de pommiers et les milieux bocagers sans vergers ne concernaient qu'une minorité de chanteurs. Quelques Chevêches ont été entendues à proximité de pâtures sans vergers mais avec une ceinture de haies d'arbres taillés en têtards (plusieurs vieux charmes) (François, 1996).

Quelques villages des environs d'Oisemont (80) ont été étudiés en 1994 et 1995 par Jean-Luc Hercent avec pour résultat 4 chanteurs et un couple repérés sur 4 communes (Villeroy ; Cannessières ; Andainville et Beaucamps le Jeune) (François, 1996).

E. Des prospections intensives dans l'Oise à la fin des années 1990

Après les efforts effectués par William Mathot pour chercher la Chevêche entre Ressons-sur-Matz (60) et Montdidier (80) avant 1999 (Mathot, 1999), c'est une campagne intensive consacrée à cette espèce qu'Henry de Lestanville met en place, avec l'aide de plusieurs ornithologues et sur une période de 6 ans (1999 à 2004), pour prospector une grande partie du département de l'Oise.

La méthodologie employée consiste en un recensement des habitats potentiellement favorables à la Chevêche à partir des cartes IGN au 1/25000^{ème}, puis à placer des points d'écoute distants au minimum de 500 mètres sur la carte sélectionnée et enfin à effectuer des passages en soirée entre le 15 février et le 30 avril en tenant compte de conditions météorologiques favorables (pas de pluie et peu de vent). Les résultats des 81 sorties ont été consignés sur des fiches standardisées.

Cette enquête, qui couvre 375 communes du département de l'Oise, met notamment en évidence que certaines Chevêches se rapprochent parfois de l'observateur qui utilise la méthode de la repasse mais ne répondent pas forcément. De plus, d'autres espèces peuvent se manifester lors de la diffusion du chant. Les résultats seront présentés par secteur géographique (page 28).

Pour le Plateau picard, une zone qui correspond aux franges normandes de l'Oise et de la Somme présente un potentiel important. En effet, de nombreuses communes comptent de 2 à 7 mâles chanteurs. Une autre zone située au sud-est de Montdidier, ne compte que quatre sites occupés et un dernier secteur à l'ouest de Maignelay-Montigny dénombre cinq sites qui sont occupés par la Chevêche.

Le Pays de Bray est assez vaste et présente des paysages vallonnés et bocagers où l'élevage bovin et ovin est dominant. On y trouve encore des vergers, des haies autour des villages ainsi que des saules têtards dans les fonds de vallées. Des prospections ont permis de trouver 36 mâles chanteurs entre Auneuil et Allonne (sud de Beauvais) et plus de 50 sites où la Chevêche est encore présente dans les autres parties du Pays de Bray. Malgré l'existence de nombreux saules têtards dans la vallée du Thérain, la Chevêche paraît absente de cette zone.



Saint-Pierre-es-Champs (60) Les Binaux. Photo : H. De Lestanville

Dans le Vexin picard, on trouve des villages anciens avec des pâtures et des vergers en périphérie et des fonds de vallées où subsistent des arbres taillés en têtards. 34 sites sont occupés par la Chevêche mais on peut noter une régression de l'espèce notamment sur la commune de Parnes (au sud de Gisors) où on est passé de 7 chanteurs contactés en 1994 à 2 en 2004.



Milieu à Chevêche dans la Vallée de L'Epte (60). Photo : H. De Lestanville

Deux noyaux de Chevêches sont connus dans le pays de Thelle : l'un sur le plateau de Thelle avec cinq sites au niveau de reliquats de bocage et de vergers, et le deuxième dans le secteur de Méru avec six sites dont les populations sont dispersées et menacées par l'urbanisation.

Les deux populations du Clermontois (11 sites pour celle située au nord de Clermont) sont fragilisées par l'urbanisation importante qui fait disparaître de nombreux vergers. Dans le Noyonnais, des milieux restent favorables à la Chevêche aussi bien sur les monts (avec une spécificité : le cerisier) où l'on trouve la population la plus conséquente avec 20 sites, que dans la vallée inondable de la moyenne vallée de l'Oise (prairies de fauche).

Le Valois, où dominant les grandes plaines, possède plusieurs populations de Chevêches. Dans la partie septentrionale (entre Senlis et Crépy-en-Valois) occupée par les cultures de céréales, elles peuplent 18 sites très souvent composés de vieux bâtiments entourés de murets en pierres et jouxtant des pâtures avec des chevaux. Pour la partie méridionale, il s'agit de petites populations fragilisées qui subsistent autour de fermes entourées de vestiges de pâtures et de vergers. Henry de Lestanville signale un curieux milieu où la Chevêche s'est installée : un mausolée au milieu des champs !



Ferme isolée : Baron (60) et Rocquemont (60) dans le Valois. Photo H. De Lestanville

Au cours de cette enquête, les observateurs ont pu revisiter en 2004 les trois communes (Escles, Fouilloy et Romescamps) qui avaient été parcourues en 1994, ce qui a permis de constater une tendance à la baisse des effectifs (16 mâles chanteurs en 1994 et 11 en 2004). Cette étude a permis de mieux cerner les habitats favorables à la Chevêche dans plusieurs secteurs géographiques de l'Oise. Cinq ensembles paysagers semblent se dessiner :

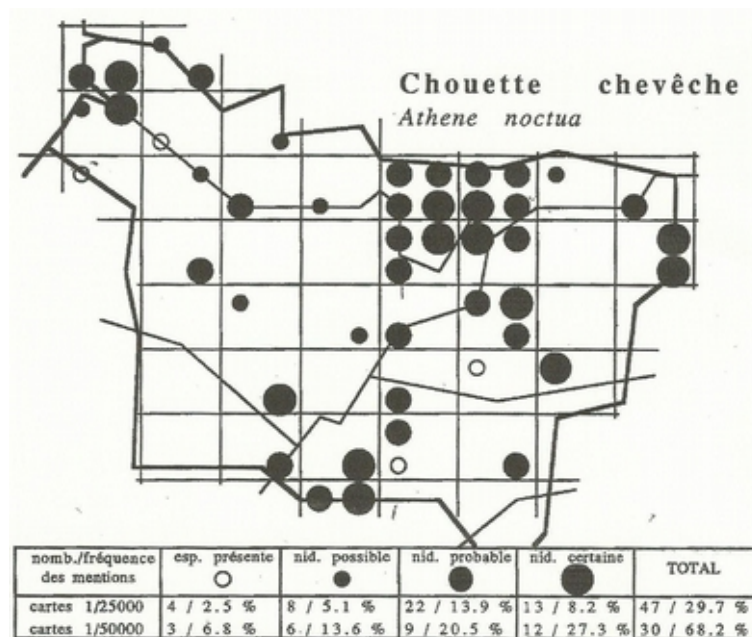
- Le verger traditionnel à haute-tige
- Les fermes et dépendances isolées
- La haie bocagère
- La vallée prairiale avec arbres taillés en têtards
- L'habitat humain (maisons, châteaux, églises, ruines)

Secteur géographique	Nb de couples	Nb de mâles chanteurs	Individus repérés
Plateau picard (présence sur 52 communes)	7	99	3
Pays de Bray (31 communes)	16	93	0
Clermontois (9 communes)	3	8	1
Pays de Thelle (12 communes)	1	15	1
Valois (16 communes)	4	20	1
Vexin français (18 communes)	8	28	0
Noyonnais (21 communes)	9	23	1
Total (159 communes)	48	286	7

Populations de Chevêches d'Athéna dans l'Oise (1999-2004), d'après De Lestanville (2005)

IV.3. Une répartition et une estimation des effectifs qui s'affinent

Une carte de répartition (carte ci-après) parue dans L'Atlas des oiseaux nicheurs de Picardie pour la période 1983-1987 (C.O.P. & Picardie Nature, 1995) mettait en évidence un statut de rareté pour la Chevêche qui se basait sur un faible nombre d'observations et un sentiment de forte régression liée à la dégradation des milieux favorables que l'on constatait depuis les années 1960.



Carte de répartition de la Chevêche pour la période 1983-1987, d'après Commecy (coord.), 1995

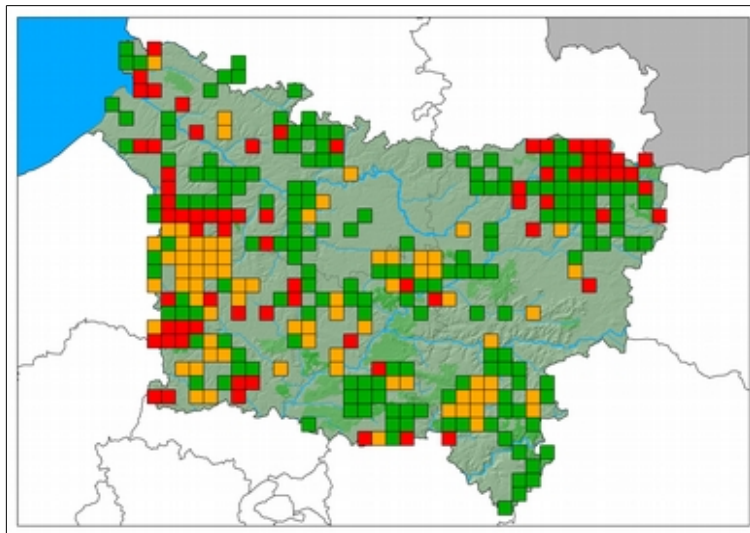
Une synthèse nationale sur les populations de Chevêche (Génot & Lecomte, 1998) estimait les effectifs picards à au moins 70 couples en fonction des publications régionales de l'époque et des recherches menées dans la Somme (Moronville, 1992 & 1994).

Suite aux efforts de prospections développés à la fin des années 1990 et au cours des années 2000, la répartition régionale de la Chevêche se précise surtout dans l'Oise. Dans l'Aisne, au début des années 2000, on connaissait bien les effectifs pour la Thiérache mais force est de constater que l'on disposait de peu de renseignements dans le reste du département. La population reproductrice avait été estimée entre 300 et 500 couples en 2002 (Litoux, 2002). Le Tardenois fût l'objet d'une pression d'observation en 2005 et 2006 ce qui permit de trouver 6 couples, 56 mâles chanteurs et 7 individus dans 31 communes et sur 525 km² (De Lestanville in Commecy [coord.], 2013).

Dans la Somme, une partie du Nord-amiénois qui n'avait pas été explorée par Moronville en 1992, a été prospectée de 2010 à 2012 avec la découverte de populations de Chevêches dans plusieurs communes avec parfois de beaux noyaux notamment du côté de Warloy-Baillon (com. pers. T. Hermant). Selon une estimation récente de la population départementale, celle-ci ne devait toutefois pas excéder les 70 à 110 couples (De Lestanville in Commecy [Coord.], 2013).

Avec les chiffres fournis pour l'Oise (De Lestanville, 2005) qui avoisinent les 300 à 320 couples, la population picarde de Chevêche pourrait comprendre **entre 670 et 930 couples** (De Lestanville in Commecy [coord.], 2013).

On constate une amélioration considérable des connaissances concernant la répartition des populations de Chevêches en Picardie de 1990 à 2012 comme le montre la carte suivante, rassemblant les observations de l'espèce à la fin de l'année 2012.



Carte de répartition de la Chevêche d'Athéna en Picardie au 31 décembre 2012
(vert : dernière donnée datant de moins de 5 ans, jaune : de 5 à 10 ans, rouge : de plus de 10 ans)

IV.4. Les actions réalisées en 2013

Au regard de la carte de répartition établie à la fin de l'année 2012, il apparaissait évident que des entités géographiques étaient peu ou pas étudiées, telles que le Laonnois, la Brie picarde, le Santerre, le Ponthieu et le Vimeu. C'était surtout le département de la Somme qui paraissait sous prospecté et dont plusieurs données remontaient à plus de dix ans. Étant donné que la Chevêche figurait parmi les espèces à rechercher en priorité par les bénévoles de Picardie Nature en 2013, des recherches spécifiques à l'aide de la méthode de la repasse ont été réalisées dans les trois départements avec un effort particulier dans la Somme.

A. Recherche des populations en 2013

Parmi les objectifs des recherches, il paraissait primordial de parcourir les secteurs où des milieux favorables subsistaient et où la Chevêche n'était pas renseignée, comme c'était le cas dans une bonne partie du Ponthieu, du Vimeu, et du Laonnois. La deuxième priorité concernait les sites où l'espèce n'était pas signalée depuis plus de 10 ans. Enfin, il fallait tenter d'établir si des populations existaient entre les noyaux de la Thiérache, du Nord-Amiénois, du Valois et ceux du Pays de Bray.

Afin d'augmenter les chances de contacts positifs de l'espèce, les observateurs, après avoir préparé sur fonds cartographiques et photographies aériennes les

secteurs où les points d'écoute des Chevêches s'effectueraient, prenaient bien soin d'analyser les prévisions météorologiques (favorables si absence de pluie et vent faible ou nul). Au cours de l'année 2013, 1108 observations « positives » et « négatives » ont été renseignées dans la base de données Clicnat de Picardie-Nature dont la majorité a été réalisée au printemps en utilisant la méthode de la repasse. Celle-ci consiste à diffuser l'enregistrement d'un chant de Chevêche à proximité d'un milieu jugé favorable et d'attendre quelques minutes pour entendre la réponse éventuelle des Chevêches présentes à cet endroit et stimulées par ce son.

Dans l'Aisne, la partie occidentale de la Thiérache, une petite partie du Laonnnois, le Tardenois et quelques communes de la moyenne vallée de l'Oise ont fait l'objet de recherches avec plus ou moins de succès. Lors d'une sortie au sud-est de Laon, sur une quinzaine de communes, nous n'avons eu qu'une seule réponse à Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt au niveau de vergers résiduels. De petites populations furent trouvées dans la partie située à l'extrême ouest de la Thiérache (Aisonville-et-Bernoville ; Grougis...) a contrario de la partie orientale où les résultats furent particulièrement inquiétants car les effectifs rencontrés étaient visiblement en régression par rapport au niveau de connaissance de 2002.

En ce qui concerne le département de l'Oise, les populations seraient plutôt stables ou en faible régression selon les secteurs géographiques. Dans le Valois, il est possible que des populations se soient légèrement déplacées pour s'installer au niveau d'exploitations ayant choisi de pratiquer une agriculture biologique (com. pers. H. De Lestanville). Dans le Pays de Bray, 7 soirées ont été consacrées à la recherche de la Chevêche, autour de la commune d'Ons-en-Bray, avec succès dans plusieurs localités. Les observations antérieures à l'an 2000 ont pu être réactualisées en grande partie malgré quelques dégradations au niveau des paysages favorables à la Chevêche.



Milieu avec présence de Chevêche à Ons-enBray (60). Photo H. De Lestanville

En Plaine Maritime Picarde, les soirées consacrées à la Chevêche par un chargé d'études et un stagiaire du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard (SMBSGLP) ont permis de recenser au moins 49 Chevêches au cours du mois d'avril 2013. Avec quelques données supplémentaires fournies par des bénévoles sur d'autres sites du littoral, on peut donc estimer l'effectif de mâles chanteurs entre 45 et 55.

Pour le Ponthieu et le Nord-Amiénois, le travail réalisé par Sébastien Lartique démontre que plusieurs noyaux importants existent toujours dans cette partie du département avec notamment plus de 5 mâles chanteurs à Molliens-au-Bois, à Rubempré et à Naours. Il s'agit d'une belle population avec environ 190 à 200 mâles chanteurs.

Dans le Vimeu, le constat est identique avec de nombreux milieux favorables où la Chevêche est présente avec des effectifs importants, comme à Chepy où 3 à 4 mâles chanteurs se concentraient sur un petit ensemble de vieux vergers entourés de haies. On estime que le nombre global de mâles chanteurs se situent entre 93 et 110.

La partie ouest du Sud-Amiénois présente encore une petite population alors que dans la partie orientale, les Chevêches seraient isolées en très petits effectifs. Il y aurait en tout 50 à 60 mâles chanteurs dont plus des trois-quarts se trouvent dans le secteur situé entre Amiens, Oisemont et Poix-de-Picardie.

De multiples communes du Santerre ont été parcourues et force est de constater que les milieux favorables pour la Chevêche se sont considérablement raréfiés. Seulement 20 à 25 mâles chanteurs ont été entendus, bien souvent au niveau de la ceinture verte des villages. Nous tenons à signaler la présence d'un mâle chanteur au Plessier-Rozainvillers au niveau d'un vieux verger entouré de haies, isolé au milieu des cultures et à plus d'un kilomètre des premières habitations. À Rethonvillers, un mâle chanteur s'est manifesté pendant plus de 10 minutes à proximité d'une ferme isolée où subsiste un reliquat de verger sur une minuscule parcelle en herbe...



Vieux verger pâturé à Crouy-Saint-Pierre (80). Photo Y. Duquet

Département	Nb de points d'observation (positifs et négatifs)	Nb de communes prospectées	Nb de communes avec présence de la Chevêche
Aisne	207	90	40 (44,4 %)
Oise	211	75	45 (60 %)
Somme	690	340	195 (57,3 %)
Total	1108	505	280 (55,5 %)

Bilan des prospections réalisées en Picardie en 2013

Grâce aux prospections réalisées en 2013, la répartition de la Chevêche en Picardie s'est affinée avec la découverte d'importantes populations dans l'ouest de la Somme et quelques individus repérés dans de nouvelles communes de l'Aisne et de l'Oise. Au total, l'espèce a été contactée dans 166 communes supplémentaires dans la Somme, 26 dans l'Aisne et 8 dans l'Oise

Date	Aisne	Oise	Somme
Début mars 2013	167	201	97
Décembre 2013	193	209	263

Nombre de communes avec présence de Chevêche (selon la base de données Clicnat de Picardie-nature)

B. Le suivi de niohirs

Depuis 2011, des niohirs ont été installés par François Martin sur plusieurs sites de la commune d'Aigneville (Vimeu, 80) et de son hameau Hocquéhus. Récemment, la société Théolia, qui gère un parc éolien dans ce secteur, a proposé de financer la réalisation d'une dizaine de niohirs pour les installer aux environs.

Les suivis de 2013 ont permis de constater que les 16 niohirs installés à Hocquéhus étaient tous fréquentés par les Chevêches, dont 13 de manière régulière. Trois niohirs ont été utilisés pour la nidification alors que les autres ont servi de garde-manger (un petit lapin mort a d'ailleurs été trouvé à l'intérieur). À Hocquéhus, l'effectif était de trois couples plus des individus jeunes ou isolés.

Deux couvées ont été notées en 2013, dont une qui n'a pas abouti. Pour la deuxième, trois jeunes sont nés mais ils avaient disparu lors du passage suivant (prédation ?). Il faut ajouter une troisième couvée qui s'est déroulée en cavité naturelle avec un seul petit à l'envol.

Pour le village d'Aigneville et sa périphérie, cinq couples ont été dénombrés dont trois qui ont réalisé une couvée dans les niohirs en 2013. Parmi celles-ci, deux n'ont rien donné (œufs clairs), l'autre comportait trois œufs qui ont éclos. Les trois jeunes ont réussi à atteindre la période d'émancipation et à s'envoler. Il faut ajouter à ces trois couvées, une autre qui s'est déroulée en cavité naturelle dont un jeune a été trouvé mort suite à une chute.

Sur la commune voisine de Feuquières, un seul niohir a été posé et, contrairement aux années précédentes où il était peu fréquenté, le suivi réalisé en 2013 a montré qu'il était occupé avec une couvée en cours avec trois œufs clairs (com. pers. F. Martin).



Nichoir installé dans un verger à Aigneville (80). Photo : Y. Duquef

Des nichoirs sont aussi installés depuis des années sur la commune proche de Vismes-au-Val, où les Chevêches sont toujours bien présentes sur le territoire de cette commune (com. pers., P. Lenne).

IV.5. Bilan en 2013 et avenir de la Chevêche d'Athéna en Picardie

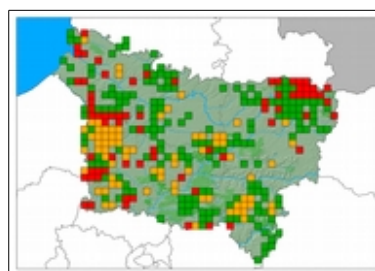
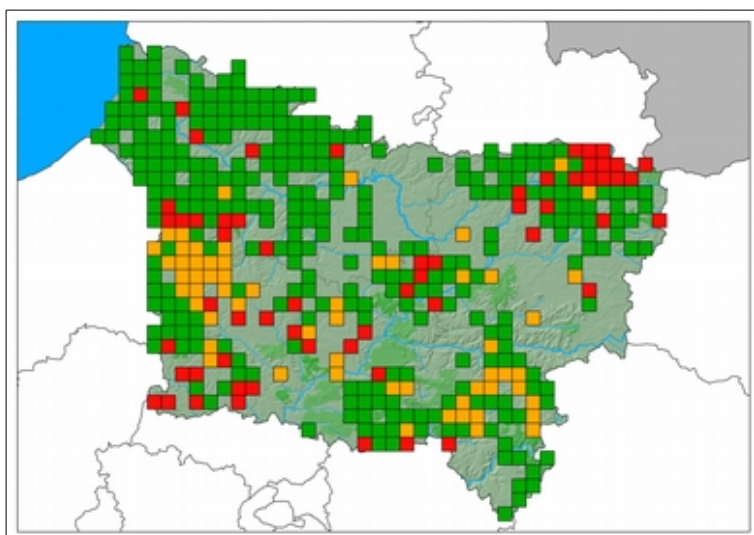
A. Estimation des effectifs en 2013

Les observations réalisées en 2013 nous permettent de revoir l'estimation régionale de la population de Chevêche d'Athéna qui était évaluée au minimum à 70 couples à la fin des années 1990 (Génot & Lecomte, 1998) puis entre 670 et 930 couples au début de l'année 2013 (Commecy [Coord.], 2013). Si on considère que les populations qui existaient dans l'Aisne en 2002 n'ont pas régressé, on peut évaluer qu'il y aurait encore entre 300 et 500 couples dans ce département. Dans l'Oise, les suivis sont assez récents et ont été réactualisés en partie en 2013, ce qui nous permet de garder les estimations fournies par Henry De Lesterville (2005) indiquant entre 300 et 320 couples.

Pour le département de la Somme, au moins un passage a été effectué sur 340 communes en 2013, dont 57 % ont révélé la présence de la Chevêche en 2013. La population départementale pourrait donc être comprise entre 398 et 450 couples.

En fonction de nos connaissances actuelles, on peut penser que les effectifs de Chevêche d'Athéna en Picardie se situent **entre 998 et 1270 couples** dont une grande partie occupe la zone occidentale de la région : Vexin, Pays de Bray, Vimeu, Ponthieu et Amiénois. En regardant la carte ci-dessous à gauche, on constate aussi que la Chevêche est encore bien présente dans le Valois, le Tardenois, le Noyonnais et la Thiérache.

Toutefois, il n'est pas impossible qu'une baisse des effectifs soit mise en évidence dans l'Aisne et notamment en Thiérache. Dans ce cas, la moyenne de la fourchette d'effectif de la population régionale pourrait alors être revue légèrement à la baisse, probablement de l'ordre de 1000 couples plutôt que de 1100.



Rappel : carte de répartition en Picardie de la Chevêche d'Athéna au 31 décembre 2012

Carte de répartition en Picardie de la Chevêche d'Athéna au 31 décembre 2013
(vert : dernière donnée datant de moins de 5 ans, jaune : de 5 à 10 ans, rouge : de plus de 10 ans)

B. Les milieux favorables en Picardie

Il y a encore 40 ans, les biotopes où pouvait se reproduire la Chevêche ne manquaient pas en Picardie, comme le prouve la vue aérienne ci-dessous qui donne un aperçu de la mosaïque d'habitats d'un village de Thiérache dans les années 1970.



Un milieu très favorable : Le village de Lemé (Thiérache, 02) vers 1970.

En Picardie, le milieu qui est probablement le plus souvent occupé par la Chevêche correspond à de **vieux vergers hautes-tiges pâturés** par des vaches, des chevaux ou des moutons. L'optimum écologique est atteint quand ces pâtures cumulent des haies avec des arbres têtards comme dans certaines parties de la Thiérache, du Pays de Bray ou la partie septentrionale du Nord-Amiénois proche du Pas-de-Calais.

Deuxième milieu très apprécié par la Chevêche : les **prairies humides avec des alignements de saules têtards** comme on peut en trouver dans la Plaine Maritime Picarde ou dans de nombreux fonds de vallée (vallée de la Somme, moyenne vallée de l'Oise...).

On peut citer comme troisième milieu où l'on a de fortes chances de trouver une Chevêche, les **villages des plateaux avec une ceinture verte** composée de vieux arbres, de cultures diverses, de jardins, de pâtures et de **vieux bâtiments** (Herleville, Chuignolles, Morlancourt dans le Santerre).

Il arrive aussi que l'on trouve une Chevêche isolée au milieu des champs de céréales s'il subsiste un arbre isolé parfois taillé en têtard présentant des cavités, ou bien au niveau d'une pâture isolée et dépourvue d'arbres à cavités. On a notamment un exemple dans le nord de l'Aisne où une Chevêche occupe toujours une cavité dans un saule têtard entouré de champs de céréales (com. pers., F. Cochon) et un cas dans le Vimeu ou sur la commune d'Aigneville (80), où un couple de Chevêches se reproduisait dans le faux plafond de l'abri du berger dans une pâture isolée à plus de 2 kilomètres des habitations et entourée de grandes parcelles cultivées (com. pers., F. Martin). Dans l'Oise, elle a été trouvée au niveau d'un mausolée situé au milieu des cultures (De Lestanville, 2005).

Dans le sud de l'Aisne, on peut rechercher la Chevêche au niveau des cabanes ou des abris dispersés au milieu des vignes comme cela s'est avéré dans le département voisin de la Marne.

D'autres cas plus ponctuels et insolites de nidification ont également déjà été observés dans la région : terriers de lapins, tas de ballots de paille...



Pâture isolée avec un abri à Aigneville (80). Photo : Y. Duquet

C. Des menaces importantes sur l'habitat de la Chevêche

De nombreux pommiers ont disparu depuis la fin de la seconde guerre mondiale en raison de tempêtes, de changements dans l'utilisation des parcelles, de constructions à la place des vergers ou bien parce qu'ils étaient âgés, ce qui a entraîné leur abattage sans replantation ultérieure. De même dans les fonds de vallée, les saules têtards n'ont pas toujours été entretenus et ont fini par disparaître tout comme les prairies implantées aux environs qui se sont parfois boisées naturellement ou par l'action de l'Homme (avec notamment le développement de peupleraies) ou qui ont été mises en culture (maïs par exemple).

On pourrait penser que les Picards ont pris conscience de l'importance de sauvegarder ce patrimoine naturel mais malheureusement cela n'est pas le cas en général. De nombreux bouleversements se sont produits encore ces dernières années, notamment en Thiérache. Lors de nos visites des communes rurales afin de localiser les populations de Chevêches, il nous est arrivé à plusieurs reprises de constater de multiples atteintes aux milieux qu'affectionne cette espèce (photos ci-dessous).

On pourrait citer des retournements de prairies (littoral, Thiérache...), l'abattage de vieux pommiers (Vimeu, Thiérache...) ou même de saules têtards (Bailleul 80), l'arrachage de haies (Englebelmer, 80 ; Thiérache...), la construction de lotissements ou de pavillons à la place de vergers...



Verger vendu à Vimeu (80) : futur lotissement ?



Anciennes prairies cultivées au Marquenterre. Photo T. Rigaux



Disparition d'un verger et de ses fruitiers à cavités à Gercy-en-Thiérache (02). Photo G. Hallart



Abattage d'un alignement de saules têtards à Balleuil (80). Photo S. Lartique



Coupe de saules têtards, Marquenterre (80).
Photo T. Rigaux



Chevêche SDF. Dessin G. Hallart

V. Quelles actions régionales pour la Chevêche d'Athéna ?

V.1. Continuer les prospections et suivis

Il paraît essentiel de poursuivre les prospections en Picardie afin de mieux cerner les noyaux conséquents, les couples isolés et les risques de fragmentation des effectifs voire de disparition d'une petite population dans des secteurs où l'espèce n'est pas abondante. Il faudrait essayer de localiser des corridors et des axes où quelques couples subsisteraient entre la Thiérache, le Nord-Amiénois, le Noyonnais et le Tardenois ce qui permettrait un brassage génétique entre les populations picardes mais aussi avec celles des régions voisines.

Le Santerre, le Laonnois, la Brie picarde devraient bénéficier de prospections complémentaires notamment avec la méthode de « la repasse » afin d'établir si la Chevêche est quasiment absente de ces secteurs ou si quelques couples se maintiennent difficilement, notamment dans des petits îlots favorables. On pense à des vestiges de vergers encore entourés de pâtures (exemple dans la Haute-Somme à Cizancourt (80), où la Chevêche n'a pas encore été recherchée et où il ne reste qu'un pommier au milieu de pâtures et de bâtiments agricoles) mais aussi des vieux saules ou d'autres essences taillés en têtards isolés (vallée de l'Oise, Nord-Amiénois...) au milieu de cultures de céréales ou bien de ruines. Les vestiges d'une ancienne briqueterie au milieu d'une très grande pâture à Saint-Christ-Briost (80) pourraient très bien abriter un couple de Chevêche mais cela reste à vérifier. Dans la région de Blérancourt (02), des inventaires complémentaires pourraient être mis en place à proximité des prairies humides encore bien présentes dont certaines possèdent de beaux alignements de saules têtards comme à Camelin (02).

Pour les zones déjà inventoriées telles que le Littoral picard, la Thiérache et le Valois, il faut maintenir des suivis réguliers pour avoir une idée précise de l'évolution des populations de Chevêches en Picardie.



Saule têtard isolé. Photo F. Cochon



Vestiges d'une briqueterie à St-Christ-Briost (80). Photo Y. Duquef

V.2. Préserver les habitats favorables

Pour la préservation des habitats favorables, le Plan national d'actions et le bilan qui a été établi récemment présentent de nombreux exemples de types d'actions qui ont été instaurés ou qu'il faudrait développer à plus grande échelle.

Il est indispensable d'œuvrer pour le maintien des habitats favorables à l'aide de subventions, de mesures agro-environnementales, de textes de loi ou lors de l'élaboration de documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme [PLU], cahier des charges pour la construction de lotissements...), où la prise en compte de l'espèce doit devenir obligatoire.

En plus des efforts à effectuer pour la préservation des prairies, une mobilisation est indispensable pour que les vergers traditionnels à hautes-tiges soient conservés dans de nombreuses communes picardes. Indéniablement, ces vergers traditionnels offrent non seulement un habitat favorable à la Chevêche, de par la présence de cavités pour sa nidification, mais ils constituent aussi un habitat favorable pour de nombreuses espèces faunistiques (oiseaux, insectes, mammifères...) représentant une ressource alimentaire pour la Chevêche. Il est donc logique que la conservation des vergers hautes-tiges prenne une grande importance parmi les actions menées par différents organismes ou associations.

On peut envisager aussi la plantation d'arbres fruitiers hautes-tiges sur des parcelles privées appartenant à des propriétaires volontaires. Ces replantations pourraient s'effectuer en tenant compte de la nécessité de recréer un réseau de corridors écologiques favorables à l'extension de la zone de nidification des espèces patrimoniales. Des actions à réaliser pour aider la Chevêche pourraient être prises en compte dans le cadre des Trames Vertes et Bleues.

Des mesures et des aides sont à instaurer ou à développer afin de recenser les vieux saules têtards qui méritent d'être protégés et restaurés dans de multiples communes de Picardie. Il est urgent de procéder à la plantation de nouveaux alignements, compte tenu de tout ce qui a été détruit depuis plus de trente ans. On peut citer l'exemple de la commune de Blangy-Tronville en vallée de la Somme, qui a procédé en 2013 à la plantation d'un alignement de huit saules têtards dans le marais communal, à la place d'une rangée de peupliers et qui, après avoir recensé les vieux saules têtards, a entrepris de les restaurer.

Il faut aussi continuer à inventorier les milieux très favorables à la Chevêche tels que les ensembles de pâtures entourées de haies taillées en têtards (charmes, frênes, chênes) que l'on rencontre en Thiérache, dans le Nord-Amiénois, le Pays de Bray et dans quelques autres communes et faire en sorte qu'ils soient sauvegardés et entretenus régulièrement.



Plantation de saules têtards en 2013 et vieux saules têtards à restaurer à Blangy-Tronville (80)



Entretien d'une haie à Aisonville (Thiérache, 02)



Plantation de fruitiers à Vergies (Vimeu, 80)



Habitats à Chevêche à Guillemont (80) vers 1960, encore d'actualité

V.3. Mise en place de nichoirs

Dans un certain nombre de villages et hameaux, les Chevêches adoptent parfois des trous dans des vieux murs ou sous des tuiles. Lors de la restauration de bâtiments anciens, on ne pense pas en général au sort de la « Chouette aux yeux d'or » ; c'est pourquoi il est nécessaire d'installer des nichoirs pour pallier la disparition ou le manque de cavités.

La pose de nichoirs peut permettre dans certains cas de densifier les populations existantes (exemple à Aigneville dans le Vimeu) ou de permettre à un couple isolé de se maintenir suite à la chute ou à l'abattage de l'arbre qui l'abritait. C'est aussi un moyen pour que des couples s'installent dans des communes où des pâtures sont encore bien présentes mais qui ne présentent pas de possibilité pour la nidification (absence de vieux arbres, de haies, de murets), comme par exemple dans la vallée de l'Ancre à Bonnay (80) et à Ville-sur-Ancre (80).

Cependant la pose de nichoirs est une mesure d'urgence qui n'influe pas sur la préservation du milieu favorable et sur la ressource alimentaire disponible. Il faut également être disponible ou disposer de moyens humains pour assurer un suivi régulier et procéder à un nettoyage de l'intérieur du nichoir au moins une fois par an. De surcroît, les suivis des nichoirs peuvent induire en erreur en faisant croire à une augmentation des effectifs. Il s'agit simplement parfois d'un déplacement d'oiseaux quittant les cavités naturelles pour celles créées par l'homme, qui leur procurent une protection plus efficace contre les prédateurs lorsqu'elles sont conçues selon des critères anti-prédations.

À court terme, la mise à disposition de nichoirs peut permettre de maintenir une population menacée par une disparition des sites de nidification mais à plus long terme, il est indispensable de mettre en place des actions de préservation de l'habitat pour assurer le maintien de l'espèce.

V.4. Communication et sensibilisation

Dans les actions qui se mettent en place dans plusieurs régions, on peut citer par exemple les opérations de baguage ainsi qu'un suivi de la mortalité en relation avec les centres de soin, mais nous retiendrons surtout différentes manifestations ou rencontres pour sensibiliser le grand public. Parmi celles-ci, la Nuit de la Chouette, qui est organisée tous les deux ans, permet d'intéresser différentes personnes qui pourront aider par la suite lors de suivis localisés ou qui seront en mesure de développer des petites actions de sauvegarde de milieux favorables.

Parmi les manifestations picardes, la fête de la pomme, qui a lieu chaque année à Grandvilliers (60), est l'occasion de sensibiliser de nombreux propriétaires de vieux vergers, des producteurs de cidre mais aussi des particuliers qui pourraient replanter des pommiers hautes-tiges dans leur propriété. Ces derniers peuvent contacter l'association « i z'on creuqué eun'pomm » qui organise la fête de la pomme (la 30^{ème} édition a eu lieu les 26 et 27 octobre 2013) et qui propose des conseils pour la sauvegarde de variétés anciennes et régionales de pommes à cidre ou à couteau. On peut saluer ces actions qui ont notamment permis la création de « vergers de

mémoire » dont le premier fut établi à Cempuis en 1988. Ce verger de mémoire qui est implanté sur un terrain communal est entretenu par les employés municipaux. Un deuxième verger de mémoire a été constitué au cours des hivers 1998 et 1999 dans la commune de Blargies (60) (site internet : <http://picardie.asvft.free.fr/>).

Les collectivités territoriales et les structures gestionnaires de milieux naturels doivent également participer au maintien et à l'entretien des biotopes nécessaires à la Chevêche.

La diffusion de documents présentant la Chevêche et proposant des actions pour sa préservation constitue un excellent moyen pour contacter de nombreux acteurs (agriculteurs, éleveurs, particuliers, écoles...) et les sensibiliser à la préservation de la biodiversité. Il serait donc judicieux de diffuser largement des plaquettes composées de fiches conseils sur la taille des arbres têtards, la conception de nichoirs, etc.

Enfin, il n'est pas interdit de s'interroger sur la création d'un label de « village chouette » (dans le style « village fleuri » avec un logo distinctif en entrée d'agglomération par exemple) qui pourrait dynamiser les actions conduites par des conseils municipaux et/ou par les habitants de communes rurales.



Panneau d'entrée d'agglomération à Ochancourt (Vimeu 80). Photo Y. Duquef

Remerciements

Il nous paraît important de remercier les personnes qui ont participé à la réalisation de ce diagnostic en nous communiquant des observations, en nous prêtant des photographies de certaines espèces, en nous conseillant ou pour la relecture : B. BLONDEL et V. BORS (SMBSGLP) ; F. COCHON ; X. COMMECY ; H. DE LESTANVILLE ; G. HALLART ; T. HERMANT ; S. MAILLIER ; F. MARTIN ; ainsi que les nombreux bénévoles qui ont participé aux prospections anciennes ou récentes et la LPO pour l'autorisation d'afficher des cartes de répartition.

Nous tenons enfin à exprimer notre reconnaissance à Sébastien LARTIQUE, stagiaire en mars-avril 2013 à Picardie Nature, qui a effectué un formidable travail de prospection afin d'améliorer la connaissance de la répartition de l'espèce en Picardie.

Recherche bibliographique

Sites Internet :

<http://rapaces.lpo.fr/cheveche-dathena>

<http://noctua.org/>

<http://lpo.nozav.org/en/node/293>

<http://paca.lpo.fr/protection/especes/oiseaux/cheveche-du-luberon/pra-cheveche>

<http://rapaces.lpo.fr/sites/default/files/cheveche-dathena/1024/la-ruche-cheveche.pdf>

http://www.side.developpementdurable.gouv.fr/simclient/consultation/binaries/stream.asp?INSTANCE=EXPLOITATION&EIDMPA=IFD_FICJOINT_0007566

<http://files.biolovision.net/franchecombe.lpo.fr/userfiles/publications/MonographiesLR/ChevchedAthenaListerougeFC.pdf>

<http://www.gon.fr/GON/spip.php?article309>

<http://www.gon.fr/GON/spip.php?article328>

<http://www.association-oiso.fr/une-cheveche-dathena-retrouve-sa-liberte>

http://www.chambres-agriculture-picardie.fr/fileadmin/documents/publications/environnement/gestions_de_territoire/fiches_biodiv/fiche_chouette_cheveche.pdf

<http://betails-de-min-coin.over-blog.com/tag/c%C3%B4te%20picarde/>

Bibliographie générale :

BARTHELEMY E. & BERTRAND P. (1997). Recensement de la Chevêche d'Athéna *Athene noctua* : dans le massif du Garladan (Bouches-du-Rhône). *Faunes de Provence* (C.E.E.P.) 18 : 61-66.

BAVOUX C., FAUX E., MINAUD L. & SEGUIN N. (2002). Capture d'écrevisses par la Chevêche d'Athéna dans le marais de Brouage (Charente-Maritime, France). *Alauda* 70 : 225-226.

BIRDLIFE INTERNATIONAL. (2004). Birds in Europe: population estimates, trends and conservation

status. Cambridge, UK: BirdLife International. (BirdLife Conservation Series No. 12).

BLACHE S. (2001). Etude du régime alimentaire de la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*, Scop.) en période de reproduction en zone agricole intensive dans le sud-est de la France. *Ciconia*, 25 : 77-94.

BLACHE S. (2005). *La Chevêche (Athene noctua) en zone d'agriculture intensive (Plaine de Valence, Drôme) : habitat, alimentation, reproduction*. Thèse, Ecole Pratique des Hautes Ecoles. Montpellier. 110 pages.

BOUCHY P. (2004). *Analyse démo-génétique de viabilité dans le cas de petites populations fragmentées : application à la Chouette chevêche (Athene noctua)*. Thèse. Université Paris 6 Pierre et Marie Curie. 154 pages.

BRETAGNOLLE V., BAVOUX C., BURNELEAU G. & VAN NIUEWENHUYSE D. (2001). Abondance et distribution des Chevêches d'Athéna : approche méthodologique pour des enquêtes à grande échelle en plaine céréalière. *Ciconia*, 25 : 173-184.

BULTOT J. (2009). Belgique : contrôles des niohirs en pré-nidification. *Chevêche info* 49 : 2.

CHANSON F. (2012). Chouette ! La Chevêche d'Athéna. Editions Rustica, Paris. 176 pages.

CHEVALLEY B. (2008). Bilan 2008 du club de protection Chevêche du lycée Roanne. *Chevêche info* 44 : 5.

CLEC'H D. (1994). La Chouette chevêche *Athene noctua* en Bretagne. Deuxième partie. *Ar Vran* 5 (1) : 10-37.

CLEC'H D. (2000). A propos de la repasse. *Chevêche info* 17 : 7.

CLEC'H D. (2001a). Impact de la circulation routière sur la Chevêche d'Athéna *Athene noctua*, par l'étude de la localisation de ses sites de reproduction. *Alauda*. Numéro 69 : 255-260.

CLEC'H D. (2001b). Etude d'une population de Chevêche d'Athéna dans le Haut-Léon (Bretagne, France). *Ciconia* 25 (2) : 119-128.

DÉTROIT C., SIRUGUE D., BOUZENDORF F., MORANT T. & MEZANI S. (2010). *La Chevêche d'Athéna en Bourgogne - Bilan des connaissances 2010*. Étude et protection des oiseaux en Bourgogne (EPOB).

DUBUIS C. (2011). Présence d'un dialecte chez la Chevêche d'Athéna. *Chevêche info* 54-55 : 5.

ETIENNE P. (2012). La Chouette chevêche, biologie, répartition et relations avec l'Homme en Europe. Biotope, Mèze. 280 pages.

FERRUS L., GENOT J.-C., TOPIN F., BAUDRY J. & GIRAUDOUX P. (2002). Répartition de la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua* Scop.) et variation d'échelle d'analyse des Paysages. *Terre et Vie* 57 : 39-51.

FRAMIS H., HOLROYD G.-L. & MAÑOSA S. (2011). Home range and habitat use of little owl (*Athene noctua*) in an agricultural landscape in coastal Catalonia, Spain. *Animal biodiversity and conservation*. Volume 34. Numéro 2 : 369-378.

GÉNOT J.-C. (1990). Habitat et sites de nidification de la Chouette chevêche, *Athene noctua* scop., en bordure des Vosges du Nord. *Ciconia*. Numéro 17 : 85-115.

GÉNOT J.-C. (1992). Bilan de l'enquête Chouette chevêche du CEOA. *Le Cigogneau* 34 : 19-21.

GÉNOT J.-C. & FROCHOT B. (1992). *Contribution à l'écologie de la Chouette chevêche, Athene noctua (scop.) en France*. Thèse de Doctorat soutenue à l'Université de Dijon. 215 pages.

GÉNOT J.C. & WILHELM J.L. (1993). Occupation et utilisation de l'espace par la Chouette chevêche *Athene noctua* en bordure des Vosges du Nord. *Alauda* 61 : 181-194.

GÉNOT J.C. & BERSUDER D. (1995). Le régime alimentaire de la Chouette chevêche en alsace-Lorraine. *Ciconia* 19 : 35-51.

GÉNOT J.-C. & LECOMTE P. (1998). Essai de synthèse sur la population de Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) en France. *Ornithos*. Volume 5 (3) : 124-131.

GÉNOT J.-C., LAPIOS J.-M., LECOMTE P. & LEIGH R.S. (2001). Chouette chevêche et territoires. Acte du Colloque international de Champs-sur-Marne, 25 et 26 novembre 2000. *Ciconia*, 25 : 61-204.

GÉNOT J.-C. (2001). Etat des connaissances sur la Chevêche d'Athéna, *Athene noctua*, en bordure des Vosges du Nord (nord-est de la France) de 1984 à 2000. *Ciconia*, 25 : 109-118.

GÉNOT J.-C., LAPIOS J.-M. & LECOMTE P. (2001). *Plan national de restauration de la Chouette chevêche en France Athene noctua (Scopoli, 1769)*. Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement - Direction de la nature et des paysages. 65 pages.

GÉNOT J.-C. & LECOMTE P. (2002). *La chevêche d'Athéna - biologie, moeurs, mythologie, protection*. Éditions Delachaux & Niestlé. Paris, France. 143 pages.

GÉNOT J.-C. (2005). La Chevêche d'Athéna, *Athene noctua*, dans la Réserve de la Biosphère des Vosges du Nord de 1984 à 2004. *Ciconia*. Numéro 29 : 1-272.

GÉROUDET P. (2000). *Les rapaces d'Europe, diurnes et nocturnes*. 7^{ème} édition. Editions Delachaux et Niestlé. 446 pages.

HAMEAU O. (2011). Recensement de la Chevêche d'Athéna de la Montagne de Lure au Comtat Venaissin. *Faune-PACA publication* 1 : 10 p.

HERNANDEZ M. (1988). Road mortality of the little owl (*Athene noctua*) in Spain. *Journal of raptor research*. Volume 22. Numéro 3 : 81-84.

JUILLARD M. (1984). *Eco-éthologie de la Chouette chevêche, Athene noctua (Scop) en Suisse*. Thèse. Université de Neuchâtel, Suisse. Sempach : Station ornithologique de Sempach ; Prangins : Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux. 242 pages.

LALLEMANT J.J. (1996). Essai d'estimation de la population de Chouette chevêche (*Athene noctua*) dans le département du Puy-de-Dôme. *Le Grand-duc* 49 : 12-13

LECOMTE P. (2000). Balade en Aubrac sur la piste de la chouette aux yeux d'or. *Le Courrier de la nature* 186 : 33-37.

LECOMTE P. (2010). Quelques éléments sur les populations, l'écologie et la biologie de la Chevêche d'Athéna sur le plateau de l'Aubrac sur la période 1993-2009. *Chevêche info* 52 : 3-7.

LECOMTE P. (2013). La Chevêche, espèce pour la cohérence nationale de la Trame Verte et Bleue. *Chevêche info* 61-62 : 6-7.

LETTY J., GÉNOT J.-C. & SARRAZIN F. (2001). Viabilité de la population de Chevêche d'Athéna *Athene noctua* dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord. *Alauda*. Numéro 69 : 359-372.

LEVEQUE G. (1997). Reproduction et régime de la population de Chouette chevêche du Causse Méjean. *Chevêche info* 6 : 1-2.

MALAFOSSE I. & FRUITET L. (2009). Suivi de la Chevêche sur les Grands Causses. *Chevêche info* 50-51 : 8.

MARTIN Y. (2000). A la recherche de la Chouette chevêche (*Athene noctua*) en zone périurbaine de cultures intensives (Plaine de la Limagne et périphérie de l'agglomération de Riom, Puy-de-Dôme). *Le Grand-duc* 57 : 2.

MARTÍNEZ J.-A. & ZUBEROGOITIA I. (2004). Habitat preferences for long-eared owls *Asio otus* and little owls *Athene noctua* in semi-arid environments at three spatial scales. *Bird Study*. Numéro 51 : 163-169.

MASSON L. & NADAL R. (2010). *Bilan du plan national d'action Chevêche d'Athéna 2000 - 2010*. Ligue pour la Protection des Oiseaux - Mission rapaces / Birdlife France. 61 pages.

MEBS T. & SCHERZINGER W. (2006). *Encyclopédie des rapaces nocturnes*. Éditions Broché. 400 pages.

MEISSER C. (2008). Dynamique de la population dans le canton de Genève, d'après le suivi de 1984 à 2007. *Chevêche info* 45-46 : 2-3.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (1996). La diversité biologique en France : programme d'action pour la faune et la flore sauvages, Paris, 318p.

MORAND T. (2012). Etude d'une population de Chevêche d'Athéna *Athene noctua* sans l'Auxois. *Le Tiercelet*. N° 21 : 35-45.

PEPIN D. (1989). Bilan quantitatif d'une enquête pas comme les autres : l'enquête « Chouette chevêche ». Novembre 1988. *Falco* 23 : 244-245.

RENNER M. (1989). La Chouette chevêche en Lorraine. *Milvus* 22 : 59-60.

RENVOISE J.Y. & LECUREUR F. (2009). Synthèse des actions chevêches en Sarthe depuis 10 ans. *Chevêche info* 50-51 : 2-3.

SANE R., HURSTEL A., SANE F. & JAEGLY E. (1996). La Chouette chevêche *Athene noctua* Scop., dans le Haut-Rhin en 1994-1995. *Ciconia* 20 (2) : 81-92.

SORDELLO R. (2012). Synthèse bibliographique sur les traits de vie de la Chouette chevêche (*Athene noctua* (Scopoli, 1769)) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle. Paris. 18 pages.

SVENSSON L. & GRANT P.-J. (2008). *Le guide ornitho*. Editions Delachaux & Niestlé. Les guides du naturaliste. Paris, France. 398 pages.

TARIEL Y. (2006). La législation de la Chevêche. *Chevêche info* 37 : 8

TISSIER D. (2010). La Chevêche d'Athéna : répartition et densité dans l'Ouest lyonnais en 2010 comparée à 2000. L'Effraie – la revue du CORA-Rhône. N° 29 : 4-26.

TISSIER D. (2010). Essai d'estimation de la population de Chevêche d'Athéna du Rhône. L'Effraie – la revue du CORA-Rhône. Numéro 29 : 27-31.

TISSIER D. (2000). La Chevêche d'Athéna : répartition et densité dans l'Ouest lyonnais en 2000. L'Effraie – la revue du CORA-Rhône. Numéro 15 : 3-15.

TRICOT J. (1968). A propos de la capture des lombrics par la Chouette chevêche. Aves 5 : 11.

UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine*. Paris, France. 28 pages.

VAN NIEUWENHUYSE D., GÉNOT J.-C. & JOHNSON D.-H. (2008). The Little Owl. Conservation, ecology and behavior of *Athene noctua*. Cambridge University Press. 574 pages.

VINCENT-MARTIN N. (2004). La Chevêche d'Athéna en plaine de Crau : répartition et première estimation de la population. *Ecologia mediterranea* 30 : 105-110.

VOTQUENNE T. (2009). Aider les Chevêches en hiver ? *Chevêche infos* 47/48 : 10.

ZABALA J., ZUBEROGOITIA I., MARTÍNEZ-CLIMENT J.-A., MARTÍNEZ J.-E., AZKONA A., HIDALGO A. & IRAETA A. (2006). Occupancy and abundance of Little Owl *Athene noctua* in an intensively managed forest area in Biscay. *Ornis fennica*. Numéro 83 : 97-107.

YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. (1994). Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France. Société Ornithologique de France. Pages 642-645.

Bibliographie concernant les régions voisines de la Picardie :

ANCELET C. (1994). Observation sur la répartition de la Chouette chevêche *Athene noctua* sur la bordure nord de la plaine de la Scarpe. Quel avenir face à l'évolution du milieu rural ? *Le Héron* 27 (4) : 179-187.

ANCELET C. (2001). Observation d'une Chouette chevêche *Athene noctua* en forêt. *Le Héron* 34 (1). Page 23.

ANCELET C. (2001). Prise de bains par une jeune Chouette chevêche *Athene noctua* en forêt. *Le Héron* 34 (3) : 105-107.

ANCELET C. (2003). Exiguïté de la cavité de reproduction et mortalité juvénile chez la Chouette chevêche *Athene noctua*. *Le Héron* 36 (3) : 160-165.

ANCELET C. (2003). Reproduction au sol, dans un tas de bois, d'un couple de Chouette chevêche *Athene noctua*. *Le Héron* 36 (3) : 166.

ANCELET C. (2003). Des Chouettes chevêches *Athene noctua* casanières, confiantes ou terrorisées ? *Le Héron* 36 (3) : 167.

ANCELET C. (2013). Deux recensements de la Chevêche d'Athéna à 20 ans d'intervalle en bordure de la plaine de la Scarpe (Nord). *Chevêche info* 61-62 : 4-5.

BOUTROUILLE C. (2001). Un site de nidification insolite pour un couple de Chouette chevêche *Athene noctua*. *Le Héron* 34 (1) : 24.

FLAMANT N. (2006). Prospections des populations nicheuses de Chouettes chevêches, *Athene noctua*, dans le sud Seine-et-Marnais en 2006. *Bulletin de l'association naturaliste de la vallée du Loing (ANVL)*. Volume 82 (2) : 74-79.

FLAMANT N. (2008). Compléments de prospections des populations nicheuses de Chouettes chevêches, *Athene noctua*, dans le sud Seine-et-Marnais en 2007. *Bulletin de l'association naturaliste de la vallée du Loing (ANVL)*. Volume 84 (2) : 68-72.

GAILLIEZ D. (1994). Un bastion d'importance nationale. Hainaut-Avesnois : recensements des Chouettes chevêches. *Bull. du FIR* 25 : 11.

GEOFFROY B. (2004). Synthèse et analyse des données de 1970 à 2003 et de la prospection 2004 de la Chouette chevêche (*Athene noctua*) dans le département de la Marne. Rapport LPO. 32 pages.

LÉCUREUR F., RENVOISÉ J.-Y. & AMELINE M. (2009). La Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) : résultats de dix années de recensement, de protection et de sensibilisation. Ligue de protection des oiseaux (LPO) de la Sarthe & Parc naturel régional Normandie-Maine. *Le Tarier pâle* (9) : 2 à 30.

LECOMTE P. (1995). Le statut de la Chevêche d'Athéna, *Athene noctua*, en Île-de-France. *Alauda* 63 : 43-50.

LECOMTE P., VAN ACKER B. & LAPIOUS J.-M. (1996). *Mesures conservatoires pour la sauvegarde de la Chouette chevêche en Essonne*. DIOMEDEA, Bureau d'étude en écologie appliquée. 81 pages.

LECOMTE P. (2009). 25 ans d'étude et de conservation de la Chouette chevêche en Île-de-France : et maintenant?. *Le Courrier de la nature* 246 : 20-27.

MOUGEY T. (1997). La Chouette chevêche dans le Boulonnais. *Chevêche info* 5 : 1-2.

PENPENY (2005). La Chevêche d'Athéna (*Athena noctua*) dans le Vexin français – Problématique et enjeux. *Courrier Scientifique du Parc naturel régional du Vexin français*. N° 1 : 34-38.

ROBERT D. (2007). Conservation, protection et suivi dans les Yvelines en 2007. *Chevêche info* 41 : 2-5.

ROBERT D. & SEVE d. (2010). Bilan Chevêche 2010, 1^{ère} partie. Numéro spécial de *la Gazette d'Athéna* 78 : 4 p.

ROBERT D. (2013). Suivi de la Chevêche d'Athéna dans les Yvelines. *Chevêche info* 61-62 : 8.

TOMBAL J.C. (1996). Les Oiseaux de la région Nord-Pas-de-Calais. Effectifs et distributions des espèces nicheuses : période 1985-1995. *Le Héron* 29 : 90-91.

Bibliographie régionale :

BARDET O., BAWEDIN V., COMMECY X. & GAVORY L. (1997). Synthèse des observations ornithologiques de 1995 en Picardie. *L'Avocette* 21 (3-4) : 54.

BAVEREL D., COMMECY X. & MATHOT W. (2011). Synthèse des observations ornithologiques de 2010 en Picardie. *L'Avocette* 35 (3) : 100.

BAVEREL D., BOUCHINET F., COMMECY X. & MATHOT W. (2011). Synthèse des observations ornithologiques de 2011 en Picardie. *L'Avocette* 36 (3) : 84.

Centrale Ornithologique Picarde (C.O.P.). (1979). Synthèse des observations 1978 dans la Somme. *L'Avocette* 3 (3-4) : 28.

C.O.P. (1986). Synthèse des observations ornithologiques réalisées dans la Somme en 1984. *L'Avocette* 10 (2-3-4) : 161.

C.O.P. (1996). Synthèse des observations ornithologiques de 1989 en Picardie. *L'Avocette* 20 (3-4) : 52.

C.O.P. & PICARDIE NATURE (1995). *Oiseaux nicheurs menacés de Picardie 1983-1987*. Centrale ornithologique de Picardie/Picardie Nature. *L'Avocette* numéro spécial. 241 pages.

COMMECY X. & TRIPLET P. (1980). Synthèse des observations 1979 dans la Somme. *L'Avocette* 4 (3-4) : 51-114.

COMMECY X., RIGAUX T. & SUEUR F. (1983). Synthèse des observations ornithologiques de 1981 en Picardie. *L'Avocette* 7 (3-4) : 173.

COMMECY X., GAVORY L., SUEUR F. & FLOHART G. (1990). Synthèse des observations ornithologiques de 1988 en Picardie. *L'Avocette* 14 (3-4) : 125.

COMMECY X. (1994). Actualités ornithologiques picardes 1992. *L'Avocette* 18 (1-2) : 4.

COMMECY X. (Coord.), BAVEREL D., MATHOT W., RIGAUX T. & ROUSSEAU C. (2013). *Les Oiseaux de Picardie*. Historique, statuts et tendances. *L'Avocette* 37 (1), 352 pages.

DE LESTANVILLE H. (2005). La Chevêche d'Athéna *Athene noctua* dans l'Oise (1999-2004). *L'Avocette*. Volume 29 (3) : 33-43.

DUPUICH H., ROYER P. & SUEUR F. (1978). Synthèse des observations 1977 dans la Somme. *L'Avocette* 2 (2-3-4) : 51.

DUPUICH H., ROYER P. & SUEUR F. (1979). Synthèse des observations 1978 dans la Somme. *L'Avocette* 3 (3-4) : 28.

DUPUICH H. & SUEUR F. (1979). Synthèse des observations de l'Aisne en 1978. *L'Avocette* 3 (3-4) : 56.

DUPUICH H. (1984). Synthèse des observations 1981 dans l'Aisne. *L'Avocette* 8 (3-4) : 110 & 130.

ETIENNE P. (1986). Désertion du territoire de nidification chez la Chouette Chevêche *Athene noctua*. *Picardie écologie*, II, 2 : 75-78.

ETIENNE P. (2003). La reproduction de la Chouette chevêche *Athene noctua*. Parades et occupations de l'espace. in RIGAUX T. (Coord.), BAWEDIN V. & COMMECY X. (2003). *Oiseaux et phoques de la baie de Somme et de la plaine maritime picarde*. Pages 113-116.

FLIPO S. (1996). Avifaune nicheuse de la plaine maritime picarde en 1994 (milieux prairiaux, palustres et bocagers). *L'Avocette* 20 (1-2) : 10.

FLIPO S. (2003). Résultats du suivi pendant six années (1994-2004) d'une population de Chevêche d'Athéna *Athene noctua* dans un secteur bocager de la plaine maritime picarde in RIGAUX T. (Coord.), BAWEDIN V. & COMMECY X. (2003). *Oiseaux et phoques de la baie de Somme et de la plaine maritime picarde*. Pages 105-112.

FRANÇOIS R. (1996). La Chouette chevêche *Athene noctua* dans le bocage des franges normandes de l'Oise et de la Somme. *L'Avocette* 20 (1-2) : 25-28.

LARZILLIERE L. (1993). La Chouette chevêche. *Le Charme* 2 : 1-4.

LITOUX J. (2002). Espèce remarquables nicheuses en Thiérache. *L'Avocette* 26 (1) : 2-11.

MATHOT W. (1999). Recherche de la Chevêche d'Athéna dans le secteur de Ressons-sur-Matz. *Pic mar* n° 6. GEOR 60.

MORONVALLE J. & MORONVALLE P. (1992). Recensement de la Chouette chevêche *Athene noctua* dans le nord amiénois. *L'Avocette* 16 (1-2) : 23-32.

MORONVALLE P. (1994). Recensement de la Chouette chevêche *Athene noctua* dans les vallées de l'Avre et de la Noye. *L'Avocette* 18 (1-2) : 39-41.

PICARDIE-NATURE. (1998). Synthèse des observations ornithologiques de 1996 en "Picardie. *L'Avocette* 22 (3-4) : 57.

PICARDIE-NATURE. (2000). Synthèse des observations ornithologiques de 1998 en "Picardie. *L'Avocette* 34 (3-4) : 74.

PICARDIE-NATURE. (2001). Synthèse des observations ornithologiques de 1999 en "Picardie. *L'Avocette* 25 (4) : 109.

PICARDIE-NATURE. (2002). Synthèse des observations ornithologiques de 2000 en "Picardie. *L'Avocette* 26 (4) : 89.

PICARDIE-NATURE. (2003). Synthèse des observations ornithologiques de 2001 en "Picardie. *L'Avocette* 27 (3-4) : 60.

PICARDIE-NATURE. (2008). Synthèse des observations ornithologiques de 2008 en "Picardie. *L'Avocette* 32 (2) : 65.

PICARDIE-NATURE. (2010). Synthèse des observations ornithologiques de 2009 en Picardie. *L'Avocette* 34 (2) : 56.

RIGAUX T . (2003). Synthèse ornithologique 2000-2001 de la station d'épuration par lagunage de Quend et Fort-Mahon, communes littorales de Picardie (Somme). *L'Avocette* numéro spécial. P. 45.